



Bulletin Municipal Officiel

DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD



GRUPE SCOLAIRE DU VAL D'OR, rue du Pierrier

Cliché JACOB, St-Cloud

PIERRE

Chemisier - Tailleur

VOUS HABILLERA suivant la formule de votre choix
COSTUMES - PRET à PORTER ou MESURE INDUSTRIELLE
de 22 à 35.000 Frs - MESURE TAILLEUR depuis 38.000 Frs
90, Boulevard de la République - SAINT-CLOUD - MOL. 53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

PHARMACIE MIGNARD

11^{BIS} RUE ROYALE - ST CLOUD

*Allopathie
Homéopathie
Optique
Diététique
Orthopédie*



TÉLÉPHONE :
MOL. 42-11

DÉMÉNAGEMENTS - GARDE - MEUBLES

POUSSEUR FILS & C^{IE}

22, rue Gounod

SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 47-82

BAG. : 92-25

PARIS-PROVINCE *

MESSAGERIES PARIS-BANLIEUE

LAVERIE Procédé LADEN

TEINTURERIE

LAVAGE par MACHINE INDIVIDUELLE
Technique moderne pour le SECHAGE

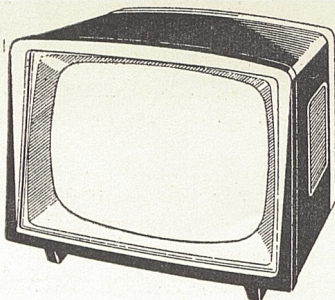
CLODO'NET

14, rue de l'Eglise, SAINT-CLOUD

— Tél. : MOL. 44-64 —

CHEZ VOUS CE SOIR AVEC

10.000 francs



FACILITES incomparables

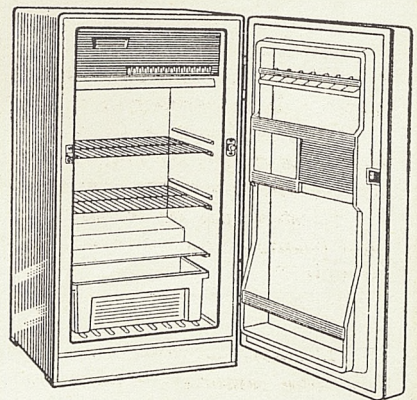
SERVICE ENTRETIEN impeccable

DEPANNAGE immédiat

RADIO - DISQUES - MENAGER

ASPIRATEURS — MACHINES A LAYER

Ets VOISIN, 7, Rue ROYALE - St - CLOUD - MOL 57 - 34



BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

Vœux et Fin de Mandat

Ce numéro qui paraîtra en janvier apportera, comme chaque année, et par conséquent pour la 12^e fois, les vœux de la Municipalité à l'ensemble de la population, c'est-à-dire à un nombre toujours croissant de familles qui ont choisi notre Cité pour des raisons diverses, mais généralement pour son agrément.

Nous souhaitons que l'année 1959 soit, avec l'aide de la Providence, celle du grand redressement français, que tous les problèmes qui nous sont chers sur le plan national et international soient abordés avec l'état d'esprit nouveau qui s'est dégagé des récents événements.

La Municipalité pense sincèrement que le Général de Gaulle, qui vient d'accéder à la Présidence de la République, marquera de son sceau ce septennat et permettra à la France de reprendre sa place dans le monde moderne, c'est-à-dire la place d'une nation laborieuse, vigoureuse, rajeunie, à l'avant-garde de tous les progrès qu'ils soient techniques ou sociaux.

Nous espérons que sur le plan plus modeste de la vie communale, l'on se penchera, en haut lieu, sur nos problèmes. L'Etat fait des efforts pour décentraliser et empêcher l'exode des campagnes vers la seule région parisienne ; qu'il réserve aussi un sort un peu moins misérable aux communes-dortoirs comme la nôtre.

**

Ce numéro du Bulletin sera aussi le dernier du mandat de la Municipalité sortante.

Il n'a jamais été dans l'esprit de la majorité du Conseil municipal, qui a maintes fois défendu le bulletin, de s'en servir à des fins politiques ou électorales.

Il manquerait cependant quelque chose à ce dernier numéro si nous n'y retracions pas, un peu par l'image et aussi par l'écrit, le chemin difficile que nous avons suivi pour faire aboutir certaines réalisations.

Nous nous abstiendrons de parler du programme futur : ce sera l'affaire de la campagne électorale qui s'ouvrira en février.

Mais le domaine du passé nous appartient. Certains peut-être feront table rase de ces six années de travail et contesteront la valeur des réalisations très nombreuses faites pendant ce mandat.

N'est-ce pas ce travail et cette activité empreints de sagesse sur le plan financier qui sont le meilleur garant de ce qui peut être fait dans l'avenir ?

**

L'équipe sortante rend donc compte de son mandat. Comme il se doit, elle remercie le personnel communal, tant de la branche administrative que technique, qui a fait de son mieux en toutes circonstances, pour remplir le rôle qui lui était dévolu.

(suite page 2).

Quand tout va bien,
l'optimisme est un luxe,
quand tout va mal,
c'est une nécessité.

Dans ce numéro :

Encart photographique de quelques réalisations municipales ;

Six nouvelles années de gestion (compte rendu de mandat) ;

La Réforme Judiciaire.

Municipalité

ET CONSEIL MUNICIPAL

A l'approche de la consultation électorale, il n'est pas inutile de rappeler — car beaucoup l'ignorent — ce qu'est la Municipalité et ce qui la distingue du Conseil Municipal.

Le rôle de la Municipalité est comme dans un petit Parlement, le rôle du Conseil des ministres. C'est l'organisme qui a l'initiative des projets, qui les étudie et les fait étudier par les Conseillers dans les Commissions, puis les présente aux différentes sessions du Conseil municipal.

Par ailleurs, les Conseillers doivent être choisis dans les différentes catégories sociales de la population et aussi dans les différents quartiers, de façon à être les antennes qui prolongent dans la ville, non seulement l'action de la Municipalité, mais qui servent aussi de liens entre la population et cette municipalité. Ils ont donc là un double rôle qui n'est pas sans une très grande importance.

Si les fonctions de conseiller municipal ne demandent pas une très grande activité quotidienne, par contre celles de Maire et Adjointes requièrent environ la moitié du temps disponible pour être assurées d'une façon normale.

Ce sont des choses qu'il faut dire car bien des gens sollicités pour certains mandats ne se rendent pas compte de la mission qui pourrait leur échoir.

Il s'agit là d'une servitude de tous les instants et ce n'est pas la moindre difficulté pour un maire que de recruter des Adjointes assez jeunes et disposant, cependant, du temps nécessaire pour assurer leurs fonctions dans la journée.

Vœux et Fin de mandat (suite)

Il ne faut pas oublier non plus nos Associations locales qui, grâce à leurs activités très diverses, nous ont constamment soutenus, et leurs conseils et leur sympathie nous ont été d'une aide précieuse en bien des circonstances.

Tout cela a été relaté au long des différents bulletins reçus pendant ces six dernières années ; mais il eût été ingrat de n'en pas faire mention et ainsi de paraître l'oublier.

*
**

Est-ce trop de demander à nos administrés (qui parfois nous ont jugés sur des points où satisfaction immédiate n'avait pu leur être donnée), de faire un effort pour considérer notre action dans son ensemble et examiner ce que le bilan que nous présentons a de

positif dans les différents domaines où notre activité a dû s'exercer, domaines qui se sont singulièrement étendus depuis quelques dizaines d'années, puisque maintenant les villes ont à faire face à des problèmes inconnus de nos pères, que ce soient le problème du logement, ceux de la circulation et du parking, ou dans un autre ordre d'idées, les problèmes internationaux posés par la nécessité des échanges avec des villes étrangères.

Cette dernière action a accaparé beaucoup de notre temps et de notre activité. Elle peut être jugée par certains comme négligeable. Nous avons cru que si chacun au poste qu'il détient doit penser français et européen, nous nous sommes joints en agissant ainsi aux promoteurs de ce grand idéal d'une Europe unie.

*
**

Un Sénateur de Seine-et-Oise, M. Alain Poher, Président du Groupement Démocrate-Chrétien du Parlement Européen, vient dans une circulaire adressée aux Grands Electeurs, de donner il nous semble, la conclusion de cet éditorial :

« Le 8 mars prochain, il y aura des élections municipales. Il faut dès maintenant les préparer pour que la plus large union se réalise. Je compte sur vous, pour qu'anciens et nouveaux s'associent sans exclusives dans un large esprit réalisateur.

« Le Conseil municipal est la première école de civisme, il ne faut pas que les querelles politiques périmées sur le plan national viennent bientôt troubler nos cités. La division dans les communes pourrait mettre en péril le redressement entrepris

*
**

Que le moment est bien choisi pour donner un tel conseil et pour le bien méditer avant de se lancer dans l'action !

Six nouvelles années de Gestion Municipale

Dans le N° 50 du Bulletin Municipal (mars 1953), nous donnions un compte rendu des 5 ans 1/2 de notre précédente gestion.

Nous savons, par le courrier que nous recevons, combien ce Bulletin trimestriel est suivi avec intérêt par la population qui peut ainsi connaître nos difficultés, mesurer notre activité, savoir quelles sont nos préoccupations et quels sont nos projets.

Qu'avions-nous promis lors de la dernière campagne électorale ? : de continuer l'œuvre entreprise par notre municipalité, en 1945, pour le développement de la prospérité de Saint-Cloud et de continuer, en tenant compte du plus strict équilibre budgétaire.

Qu'avons-nous réalisé ?

I. - Urbanisme

Dans ce domaine un effort considérable a été fait puisque les grandes lignes du plan d'aménagement communal ont été, après l'étude approfondie d'une commission locale restreinte, soumises à l'approbation du Conseil Municipal et adoptées dans son ensemble par celui-ci.

La prise en considération de cet avant-projet par le Ministre de la Construction permettra de contrôler efficacement les constructions privées et d'établir un programme des réalisations municipales compte tenu de l'extension future de la Ville.

A. - Réalisations privées.

Elles concernent la construction des grands immeubles à usage d'habitation et d'un nombre plus restreint d'immeubles commerciaux ou industriels.

Pour la construction de ceux-là le maximum a été fait pour que les ensembles réalisés conservent à Saint-Cloud son caractère de grande résidence.

En dehors de la zone collective pure bordant le territoire de la Ville de Suresnes, la hauteur des immeubles, dont la construction a été autorisée, a été réduite au maximum afin d'opérer une liaison plus harmonieuse entre les zones collectives et les zones d'habitations basses.

Bien que l'avant-projet du plan d'aménagement ne soit pas encore approuvé, des mesures de sauvegarde ont été appliquées avant la lettre et quoi qu'en pensent certains esprits chagrins plus soucieux de leurs commodités personnelles que préoccupés par la question du logement, les constructeurs n'ont pas pu édifier sur le territoire de la commune n'importe quelle construction, n'importe comment. Seul, le service départemental du Ministère de la Construction en liaison étroite avec la Municipalité a pu maintenir cette ligne de conduite en dehors de toutes pressions ou interventions extérieures.

Les Clodoaldiens de fraîche date ne doivent pas perdre de vue l'effort fait par les anciens habitants de la Ville qui ont dû participer aux frais d'équipement de la collectivité locale (égouts, écoles, etc) dans tous les quartiers où de nouvelles constructions se sont édifiées, quelquefois même avant d'avoir bénéficié personnellement des avantages d'un équipement identique.

Citons parmi les réalisations dues à l'initiative privée mais facilitées et encouragées par la Municipalité : le Groupe de la Bérengère, boulevard de la République et rue du Mont-Valérien, le Groupe Val-d'Or-Bellevue, rue du Mont-Valérien, le Groupe Beausoleil en cours d'achèvement boulevard de la République, deux Groupes d'habitations rue Verhaeren, un rue Alphonse Moguez, un rue Dantan, deux rue Feudon, un rue de la Verrerie, etc.

Toutes ces constructions ont été réalisées dans des espaces verts et boisés soient existants soient créés de toutes pièces et font honneur à Saint-Cloud.

Quant aux réalisations industrielles ou commerciales autorisées sur le territoire de la Ville parmi lesquelles il faut citer principalement les Ets Avions Marcel Dassault, les Ets Dahl et les Ets Chenaille, Imprimerie Girault-Presses Multiples, elles ont été conçues avec un soin et un souci de l'esthétique qui permettent de dire sans crainte qu'elles ne déparent pas le caractère résidentiel de la Ville.

B. - Réalisations municipales.

Dans ce domaine de l'urbanisme qu'est la construction de logements, la Ville de Saint-Cloud a fait également un effort en donnant sa garantie à quelques opérations immobilières. Par ailleurs elle a augmenté les réserves d'air pur par la création de squares et jardins.

Nous ne citerons pour exemples que l'aménagement de jardins d'enfants et de jeux de boules à la Passerelle de l'Avre, l'aménagement de jardins d'enfants à proximité des H.L.M. quai Carnot.

La démolition d'immeubles vétustes rue du Nord et la création d'un parking sur l'emplacement libéré.

L'aménagement d'un parking, place de l'Eglise après démolitions d'immeubles vétustes et agrandissement de ladite place qui sera bientôt suivi de l'aménagement d'un square d'enfants en contrebas du commissariat de Police.

L'aménagement en cours d'achèvement d'un square et de parking, place Silly.

La construction d'un escalier gazonné au monument de Montretout, boulevard de la République.

L'aménagement d'un parking au marché couvert de Montretout.

L'aménagement d'un marché couvert, boulevard Senard.

La pose de kiosques-abris pour voyageurs quai Carnot à la Passerelle de l'Avre et rue Tahère.

L'installation de W.C. publics, square de la Passerelle, stade municipal rue des Milons et stade Kelly.

Enfin la Municipalité s'est attaquée à la question de la place Georges Clemenceau en voie d'aboutir après entente avec le service des Ponts-et-Chaussées de Seine

et-Oise et le Ministère des Travaux publics qui subventionnera l'acquisition par la Ville des terrains nécessaires au dit aménagement.

II. - Assainissement général de la ville

Parallèlement à la présentation de l'avant-projet d'aménagement communal, un programme général d'assainissement doit être présenté ; programme tenant compte des exigences du plan d'aménagement et de l'extension future de la commune.

Ce projet est actuellement mis au point par les services techniques municipaux.

Depuis 1953 un effort considérable a néanmoins été fait dans ce domaine compte tenu des directives du 1^{er} plan d'assainissement établi en 1939.

Les travaux entrepris ont été de deux sortes.

a) *Exécutés au titre du plan d'équipement National avec subvention de l'Etat.*

Boulevard de la République, rue de Buzenval, rue Henri Regnault, rue de l'Avre, rue des Girondins, rue René Weill, rue Bucourt, rue Tissot, rue Jacoulet, rue de la Redoute soit environ 6 kilomètres de voies assainies. Une tranche de travaux de 20.000.000 de frs environ concernant une partie de la rue de la Porte Jaune, la rue du Camp Canadien, la rue Ferdinand Chartier et la partie haute de l'avenue Foch est déjà acceptée et subventionnée par l'Etat mais a été retardée par suite des difficultés rencontrées avec la Ville de Paris, en raison de la proximité de l'Aqueduc des Eaux de l'Avre. Ces travaux qui portent sur 1 km. environ, seront exécutés en 1959.

b) *Egouts construits sur crédits d'entretien ou avec participation des riverains.*

Rue du Pierrier, rue Pasteur, rue Tahère, rue Preschez, rue du Val d'Or, boulevard Sénard, avenue de Suresnes, rue du 18 Juin, rue du Mont-Valérien, rue des Viris, rue Feudon, rue Dantan, rue des Ecoles, rue de la Paix, rue Lelégard, soit environ 4 kilomètres de canalisations posées ; une tranche de travaux est actuellement en cours d'exécution rue Lelégard, rue de la Porte Jaune et rue de Garches, travaux portant sur 1 km environ.

C'est donc depuis 1953 près de 12 km de voies qui auront été assainies, soit 25 % de la longueur totale des routes ouvertes sur le territoire de la commune.

Il reste encore une dizaine de kilomètres environ de canalisations à poser et la Ville aura ainsi mené à bien une œuvre peu spectaculaire puisque souterraine, mais combien utile.

III. - Voirie urbaine

Lors du compte rendu de son précédent mandat, la Municipalité a exposé le programme des travaux exécutés après la Libération en vue de la remise en état des voies laissées sans entretien par suite de la pénurie de matériaux et du manque de crédits pendant la période d'occupation.

Elle a également fait ressortir que les Municipalités successives depuis la reconstruction de la Ville après 1870 n'avaient pas prévu l'urbanisation intensive de la région parisienne consécutive à la poussée de Paris vers la banlieue et que les voies de lotissement, devenues par la suite voies urbaines publiques, n'avaient pas été conçues du point de vue technique pour satisfaire aux exigences d'une circulation plus lourde et plus intense.

Ne voulant pas retomber dans les errements anciens, la Municipalité, avant de faire procéder à la remise en état des rues exige que toutes les canalisations qui font partie

de l'équipement collectif de la commune (eau, gaz, électricité, égout, téléphone) soient posées et répondent aux besoins définitifs d'une population accrue.

Il n'est donc pas question d'engager des crédits importants sur des voies dont l'équipement n'est pas terminé.

C'est la raison majeure qui a retardé et retarde la remise en état de certaines portions de routes et ce sont les mêmes motifs qui ont incité la Municipalité à porter son effort vers l'assainissement général de la commune qui a fait par ailleurs l'objet d'un précédent exposé particulier.

L'entretien général n'a pas été abandonné pour autant et partout où cela était possible, des travaux importants ont été exécutés au cours des dernières années.

— Aménagement de trottoirs pavés, boulevard de la République, avenue Foch et rue des Tennerolles.

— Réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue des Milons.

— Réfection de l'avenue des Platanes devenue rue du 18 juin (chaussée et trottoirs).

— Réfection de la rue Feudon (chaussée et trottoirs).

— Réfection des trottoirs autour des immeubles de la Passerelle.

— Réfection totale de la rue Pigache avec construction d'une chaussée en béton bitumeux et de trottoirs goudronnés porphyrés.

Construction de trottoirs en dalles roses sur le fond de la Place Georges Clemenceau devant la double rangée de peupliers plantés par les soins et aux frais de la Ville et devant les immeubles de la Sécurité Sociale et de la Tête Noire.

— Réfection complète des rues Dantan, rue du Nord et rue Vauguyon avec aménagement d'un parking à l'emplacement d'un immeuble vétuste abattu.

— Réfection des trottoirs boulevard Sénard, le long des Ets Avions Marcel Dassault et installation d'un nouveau marché couvert.

— Réfection complète (chaussée et trottoirs) de la rue du Val d'Or limitrophe avec Suresnes dans la partie incombant à la Ville de Saint-Cloud.

— Réfection de la rue René Weill entre l'avenue Foch et la rue de Buzenval ?

— Réfection de trottoirs avenue Belmontet, rue Verhaeren, rue des Viris, avenue Bernard Palissy, rue Dailly, boulevard Jules Peltier.

Enfin d'une manière générale entretien des 47 km de chaussées partout où des travaux de canalisations n'étaient pas en cours et remise en état provisoire de ces voies au fur et à mesure des tassements des chaussées à l'emplacement des tranchées ouvertes.

Notons enfin, que depuis 1953, la Ville a accepté le classement dans sa voirie urbaine de l'avenue Léonie, des rues de l'Yser et Albert 1^{er} et de la rue desservant le lotissement Pasteur.

IV. - Eclairage public

La rénovation du réseau d'éclairage public s'est poursuivie pendant ces dernières années.

Le programme de la Municipalité était le suivant :

a) dans les voies importantes, équiper les candélabres de lanternes fluorescentes à 3 tubes.

b) dans les voies moins importantes mais à grande circulation, installation de lanternes fluorescentes à deux tubes.

c) dans les voies secondaires, mais fréquentées et dans les carrefours, pose de ballons fluorescents H.P.L.

d) renforcement de la puissance des autres foyers à incandescence.

Compte-tenu de ces directives les rues suivantes ont été équipées.

a) *En lanternes fluorescentes à 3 tubes « Mazda ».*

Boulevard de la République, sur toute la longueur ; rue Pasteur, sur toute la longueur ; rue Gounod, sur toute sa longueur ; rue Dailly, sur toute sa longueur ; quai Carnot, sur toute sa longueur ; soit environ 160 foyers représentant 1/6 du réseau.

b) *Lanternes fluo 2 tubes Clarel.*

La plupart des rues du quartier du Centre, la rue de Buzenval, l'avenue de Longchamp, l'avenue Foch, la rue du Pierrier, une partie de la rue du Mont-Valérien, rue Pigache, soit environ 150 foyers.

c) *Ballons fluorescents H.L.P. « Philips ».*

Rue du Calvaire, rue du Mont-Valérien, avenue Pozzodi-Borgo, rue de Crillon, rue Montesquiou, rue Coutureau, boulevard Sénard, avenue Bernard Palissy, rue des Ecoles, et, quelques carrefours soit une centaine environ.

C'est donc au total, 410 foyers sur 950, c'est-à-dire près de 50 % des lanternes qui ont été changées.

Cet effort devra être poursuivi dans les années futures et il devra également être procédé à la modernisation des postes de transformation qui alimentent le réseau et au remplacement des câbles souterrains d'alimentation qui souffrent terriblement des nombreuses tranchées de toute nature ouvertes sur les chaussées et trottoirs des voies publiques.

*

**

Signalisation lumineuse

Depuis 1953 en raison de l'accroissement de la circulation automobile et afin d'assurer la protection des piétons il a été nécessaire d'installer des signalisations lumineuses aux carrefours suivants :

1°) Carrefour Magenta au croisement des routes nationales 307 et 185.

2°) Carrefour rue du Mont-Valérien, boulevard de la République au croisement de la R.N. 185 et du C.D. 39.

3°) Carrefour Buzenval au croisement de la R.N. 185 et du C.V.O. N° 1.

Afin d'assurer la protection des usagers de la S.N.C.F. et des Clodoaldiens venant du quartier de Montretout une signalisation lumineuse est prévue au débouché de la rue Lauer sur la rue Dailly à la sortie de la gare de Saint-Cloud Montretout, ce qui permettra de libérer un gardien de la Paix qui pourra ainsi être chargé de la surveillance toute particulière du carrefour important de la rue du Calvaire et de la rue Dailly.

V. - ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Au cours de l'année 1956, devant l'augmentation importante du tonnage d'ordures ménagères à collecter sur le territoire de la ville de Saint-Cloud, et en raison des difficultés croissantes d'embauchage du personnel municipal pour assurer cette collecte, la Municipalité s'est vue dans l'obligation de proposer au Conseil municipal de confier à une entreprise concessionnaire l'enlèvement et l'évacuation des dites ordures ménagères.

Le coût en 1956 de cet enlèvement par les services municipaux était de 23.300.000 francs se décomposant ainsi

Traitements du personnel	9.300.000 F
Charges sociales	3.700.000 F
Entretien matériel (Pièces de rechange, pneus etc)	1.200.000 F
Carburants et lubrifiants	1.200.000 F
Assurances des véhicules	500.000 F
Frais d'incinération	5.400.000 F
Amortissement annuel du matériel	2.000.000 F
TOTAL	23.300.000 F

Après adjudication la Société SOGEMU a été déclarée adjudicataire en 1956 pour effectuer le service à dater du 1^{er} janvier 1957 pour la somme de 20.500.000 francs ce qui avait pour résultat d'effectuer des économies sur le prix de revient de l'enlèvement et de l'évacuation des ordures et de récupérer une partie des employés pour le service de voirie.

La nouvelle organisation après six mois de « rodage » si l'on peut dire a donné pleinement satisfaction et nous n'avons qu'à nous louer de la décision prise.

De nombreuses communes qui rencontraient les mêmes difficultés de personnel ont d'ailleurs suivi notre exemple et ont maintenant une organisation identique à la nôtre.

Par suite de révisions de marchés consécutives à la hausse des salaires et à l'augmentation du prix des carburants le montant de la dépense actuellement engagée pour ce service rendu est de l'ordre de 27.000.000 de francs à prendre en charge par 8.000 foyers, ce qui représente pour chaque foyer une dépense journalière inférieure à 10 francs qui nous paraît infime eu égard au service rendu.

VI. - DISTRIBUTION DES EAUX

Depuis quelques années le Service des Eaux de Versailles, Saint-Cloud, Marly qui alimente la Ville de Saint-Cloud fait un gros effort pour améliorer un réseau fort ancien qui ne répond plus aux besoins accrus de la population en constante augmentation.

Au début de 1958, cette compagnie a mis en service la très importante station de filtrage de Louveciennes.

Au cours de cette même année il a été effectué des travaux de nettoyage des canalisations par des procédés adaptés à la nature des dépôts et à l'ancienneté des conduites ; spécialement depuis les réservoirs de Louveciennes jusqu'aux réservoirs de la rue Laval à Saint-Cloud. Ce nettoyage se poursuit sur le réseau local simultanément avec les aménagements du réseau destinés à régulariser la pression d'eau.

Le réseau du Centre de Saint-Cloud a été renforcé notamment dans les rues de l'Eglise, du Docteur Desfossez, Royale, de Nogent, de la Libération, Gaston La Touche, ainsi que la rue Preschez dans le quartier de Montretout.

Dans le quartier des Coteaux, la rue du Val d'Or a été équipée d'une canalisation de 300 mm de diamètre se prolongeant boulevard Sénard et de nombreuses jonctions ont été opérées dans toute la zone située entre le quai Carnot et la voie ferrée, Paris-Versailles.

Trois nouveaux réservoirs ont été mis en service (Sente des 4 Vents à Garches) ce qui a permis de créer un nouveau réseau intercommunal dont l'organisation est en cours et qui assurera ainsi la régularité et la sécurité de l'alimentation de Saint-Cloud, notamment pour les immeubles nouveaux construits ou à construire boulevard de la République et rue de Buzenval.

La réalisation de tous ces travaux a eu pour résultat d'améliorer considérablement la qualité de l'eau distribuée ainsi que les conditions de distribution.

VII. - DISTRIBUTION DU GAZ

En raison de l'extension d'un grand nombre de communes le « Gaz de France » s'est vu dans l'obligation d'opérer des travaux de renforcement de ses canalisations de distribution, en faisant supporter par les villes une grande partie des travaux de renforcement.

La ville de Saint-Cloud n'a pas échappé à cette règle et pour assurer l'alimentation des immeubles nouvellement construits, elle a au cours des dernières années subventionné les travaux d'amélioration du réseau de distribution.

A partir de 1959 la question sera toute autre, puisque la société « Gaz de France » prendra en charge la totalité des frais de renforcement de son réseau. Par contre la Ville ne percevra plus de ristourne sur les consommations de gaz enregistrées par les foyers clodoaldiens.

Il est bien dommage pour le budget communal que cette décision n'ait pas été prise quelques années plus tôt.

VIII. - Equipement sanitaire et activités sociales

Nous avons réalisé, par surélévation du bâtiment annexe de la mairie, lequel abrite la bibliothèque et le musée, rue du Dr Desfossez, un centre moderne de protection maternelle et infantile (P.M.I.) On verra dans un article de ce bulletin les différents services qui fonctionnent dans ce centre.

Nous sommes heureux d'avoir pu faciliter les réalisations hospitalières que tout le monde constate : agrandissement considérable de l'Hôpital, place Silly et rue Lauer ; création du Centre National de lutte contre le cancer, « Centre René Huguenin », rue Gaston Latouche et rue Dailly

La garderie municipale, qui depuis plusieurs années est ouverte le jeudi dans les locaux de l'Ecole de Montretout a vu son activité développée par l'ouverture tous les jours pendant les vacances de Noël et de Pâques. Actuellement près de 100 enfants fréquentent cette garderie.

Un petit autocar a été acquis pour permettre le ramassage des enfants du Centre, du Val d'Or et des Coteaux et les reconduire le soir, à leur point de départ, où les parents viennent les reprendre.

**

Une convention a été conclue avec la Caisse Régionale de la Sécurité Sociale pour l'édification sur un terrain communal situé rue Hébert, d'un nouveau Centre de paiements celui de la place Clemenceau, qui avait un caractère provisoire, n'étant plus suffisant. Ainsi donc les habitants de Saint-Cloud continueront à bénéficier de la commodité que procure l'établissement des services de la Sécurité Sociale dans la localité.

**

Le bureau d'Aide sociale adresse périodiquement aux vieillards économiquement faibles et aux soldats servant en Algérie, des colis de denrées et friandises. Il a également fait remettre un poste de Télévision à la Maison Lelégard et des appareils récepteurs de radio aux malades hospitalisés.

IX. - Logement

Parmi les problèmes qui se sont posés à la Municipalité et au Conseil Municipal pendant notre mandat, celui du logement a été parmi les plus préoccupants. Alors que beaucoup de nos concitoyens jouissent, dans des demeures individuelles ou collectives confortables entourées de verdure, du charme de Saint-Cloud, il en est malheureusement dont l'habitat est à divers égards insuffisant, ou par

trop petit en fonction du nombre d'occupants, ou vétuste, insalubre, ou par trop onéreux.

Porter remède d'une façon complète à cet état de choses est bien entendu impossible, y remédier partiellement, en commençant par les cas les plus dramatiques, tel a été notre but. Nous nous y sommes essayés dans la mesure du possible !

Nous avons tout d'abord terminé la réalisation des immeubles collectifs du quai Carnot et rue du 18 Juin. H.L.M 2^e tranche où ont été logés 33 prioritaires de la Ville et 11 dans des locaux récupérés, soit 44 foyers comprenant 106 enfants.

Un immeuble menaçant ruines, 9, rue du Nord, nous avons fait procéder à sa démolition et avons relogé les occupants dans des maisons préfabriquées, implantées sur un terrain communal près de la place Clémenceau.

A l'occasion de la réalisation du magnifique ensemble de la Béengère, la Ville a obtenu des Compagnies d'Assurances constructrices la libre disposition de 45 appartements en location, où ont été logées des familles intéressantes à des titres divers, et là encore on a pu reloger dans certains appartements libérés par elles, d'autres foyers ayant des revenus plus modestes.

Quelques réquisitions d'appartements inoccupés ont permis de dépanner des cloadoïdiens se trouvant dans des situations désespérées.

Rue Sevin-Vincent ont été édifiés 2 immeubles, où 40 familles auront au printemps prochain un logis agréable avec tout le confort. Cette opération a été réalisée dans des conditions exceptionnelles puisque l'apport initial demandé n'a été que de 300.000 francs et il n'en a pas coûté un centime à la Ville, celle-ci se bornant à contracter les prêts en faisant une avance de trésorerie.

Rue Dailly, sur l'emplacement du marché, a commencé il y a 2 mois la construction de 50 appartements destinés à la location. Ils sont réservés surtout aux familles, objet de mesure d'expulsion et à celles qui habitent des appartements par trop surpeuplés.

Enfin, en édifiant dans le quartier de la Passerelle un immeuble de relogement de 50 appartements, la Municipalité a engagé la Ville dans une première tranche de réalisation d'îlots insalubres.

Peu de villes entreprennent de tels travaux en raison des difficultés administratives. (10 villes seulement).

Cette opération doit permettre de modifier la physionomie du vieux Saint-Cloud en sa partie vétuste, sans toutefois lui enlever son caractère pittoresque.

Parallèlement à ces réalisations municipales, la Caisse de Préfinancement Immobilier constituée sur le plan local à l'instigation de la Municipalité, a entrepris une seconde réalisation dite « Réserve de Buzenval » sur le terrain servant de parking des autocars les jours de courses. La Ville a obtenu l'attribution de 15 logements pour ses prioritaires qui accéderont ainsi à la propriété dans des conditions avantageuses et auront la jouissance d'un immeuble exceptionnellement bien situé.

X. - ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS (Hôpital et Fondation LELEGARD-LAVAL)

Bien que la gestion de l'hôpital soit autonome, deux conseillers municipaux font partie du Conseil d'administration qui est présidé par le Maire. Ce Conseil d'administration a pris l'initiative en 1945 de moderniser l'ancien hôpital. Ce premier travail a été mené à bien et actuellement l'on a entrepris une deuxième partie du programme, qui consiste à doubler la capacité de l'hôpital par la cons-

truction de deux ailes entièrement neuves (soit 350 millions de travaux).

La première aile, la plus petite, située en façade sur la place de Silly, est terminée et destinée à recevoir la Communauté et certains services généraux. Elle permet d'ores et déjà 30 lits de plus.

L'autre aile, parallèle, en façade légèrement reculée sur la rue Lauer, est en cours de construction et permettra d'augmenter d'environ 120 lits la capacité de l'hôpital et d'y installer d'une façon moderne et confortable, tous les services de consultations externes. L'entrée sera symétrique à celle du Centre anticancéreux, à l'angle de la rue Dailly et de la rue Lauer.

Ce programme doit être effectué dans les trois années qui viennent, un financement de 100 millions étant d'ores et déjà assuré.

A la fondation de vieillards Lelégard-Laval, de très importants travaux ont été effectués. Ils ont permis de recevoir 70 lits supplémentaires, la plupart en chambres à un ou deux lits. Là aussi la modernisation complète des bâtiments a été menée à bien depuis 1945 et tout dernièrement l'installation du personnel de service a été reprise et celui-ci est maintenant logé dans des conditions de confort et de tranquillité parfaites.

Pour terminer la question hospitalière, nous reviendrons brièvement sur le Centre anticancéreux. Son installation à Saint-Cloud, possible parce que l'hôpital de Saint-Cloud lui a rétrocédé un terrain, va permettre de réaliser un ensemble hospitalier complet et très spécialisé, presque unique en France.

A ce propos, que Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise, et le Ministère de la Santé et de la Population, qui ont compris l'intérêt d'une semblable réalisation à 15 minutes de la gare St-Lazare, soient félicités et remerciés.

Si les pouvoirs publics ont ainsi choisi Saint-Cloud pour l'édification d'un second Centre anticancéreux, c'est que l'on a estimé que les savants ou les grands malades appelés à les fréquenter seraient au calme dans notre ville, loin de l'agitation industrielle.

L'implantation du Centre René Huguenin sur notre territoire ne présente par ailleurs aucun danger et bien entendu nous sommes assurés que la population ne court aucun risque du fait de l'installation des appareils de radiothérapie utilisant des isotopes artificiels, qui existent déjà dans plusieurs cliniques ou hôpitaux parisiens.

Il faut donc souligner que le terme de « bombe » est tout à fait impropre puisque rien ne peut exploser !

XI. - LE PROBLEME SCOLAIRE

L'accroissement des naissances et surtout le développement de la population, passée de 20.000 (1953) à 25.000 (1958) a nécessité un très gros effort dans les constructions scolaires et nous nous réjouissons d'être probablement la commune de Seine-et-Oise où la moyenne d'élèves par classe est la moins élevée (33) (1).

Nous avons continué notre politique de décentralisation scolaire en répartissant nos efforts de construction dans les 4 quartiers de Saint-Cloud et cela, malgré la carence regrettable de l'Administration (comme nous l'expliquons plus loin).

(1) Les classes maternelles ne sont pas comptées dans cette moyenne.

Voici, au cours de notre mandat, quelles ont été nos principales réalisations :

Au Groupe du Centre :

Nous avons dû, devant le développement des cours complémentaires, surélever l'école des filles, créant ainsi 4 classes nouvelles. Puis, nous avons acheté 2 classes en aluminium et donné une classe nouvelle à la maternelle.

Du côté garçons, nous avons construit un préau surmonté de deux classes et construit également deux classes nouvelles, en bordure du terrain de sports.

Au Groupe de Montretout :

Nous avons construit et créé quatre classes, deux chez les filles, deux chez les garçons, et remplacé par une construction moderne et légère une baraque vétuste dans l'école des garçons.

Enfin, sur un plan plus technique, nous avons installé le chauffage central au mazout dans les bâtiments de l'école.

Au Groupe des Coteaux :

La Ville, après s'être rendue acquéreur de terrains (Latil) sis en face du groupe scolaire déjà existant, a installé trois groupes de deux classes légères pour l'usage des classes maternelles et procédé à l'aménagement d'un terrain de sports scolaire sur l'autre partie de ces terrains (terrain de sports qui sera achevé en 1959).

En effet, que ce soit au groupe du Centre, à Montretout ou aux Coteaux et bientôt rue du Pierrier, nous nous efforçons toujours d'avoir un terrain d'exercice attenant à chaque groupe scolaire. Ceci pour la bonne pratique de l'éducation physique et afin de donner très jeunes le goût du sport à nos enfants.

Au Groupe Scolaire du Val d'Or :

Le plus beau fleuron de nos réalisations scolaires est certainement le groupe nouvellement construit rue du Pierrier. Encore très partiellement occupé, ce groupe comprend 18 classes (garçons, filles et maternelles).

La situation exceptionnelle de ce bâtiment, la proportion harmonieuse et élégante de ses lignes en font un groupe type dans la région parisienne. Il nous a permis de recevoir tous les enfants des immeubles de « La Bérengère » et des constructions voisines. Mais pour que ce groupe scolaire d'un prix de 150 millions, soit achevé en temps voulu, nous l'avons financé avec l'aide de fonds libres et d'emprunts et.. l'espérance d'une subvention a posteriori, que nous attendons encore. C'est là surtout que nous devons nous plaindre de la carence administrative dont nous parlions plus haut, car cette subvention nous avait été formellement promise pour 1958.

Avant la construction de ce groupe, le Conseil Général nous avait donné le rang n° 5, reconnaissant l'extrême urgence de cette réalisation et nous avait promis de nous allouer une subvention minima de 30 millions afin que tous les enfants des nouveaux immeubles puissent entrer en classe le 1^{er} octobre 1958.

Sans attendre la subvention de l'Etat, nous avons construit notre groupe scolaire. Or, quand la construction fut achevée, grande fut notre surprise d'apprendre que le n° 5 que nous avait accordé le Conseil Général était devenu le n° 53 !

Puisque c'était construit... nous n'étions plus en extrême urgence. C'est là un bel exemple des difficultés que rencontrent les communes devant l'accroissement massif des populations.

Mais mieux que toutes les littératures, quelques chiffres illustreront encore l'effort considérable que la commune a fait pour le développement, l'entretien et le bon fonctionnement de ses écoles publiques.

Voici quelques extraits du budget 1958 :

Enseignement 1^{er} degré - Crédits budgétaires 1958.

Personnel.

Indemnités de logement	3.600.000 F
Traitement personnel de service	7.800.000 F
Indemnités pour surveillance cantines	850.000 F
	<hr/>
	12.250.000 F

Entretien et Matériel.

Entretien	8.500.000 F
Chauffage, éclairage	7.500.000 F
Mobilier et matériel	2.500.000 F
Imprimés	60.000 F
Orientation professionnelle	20.000 F
Livres de prix et récompenses	700.000 F
	<hr/>
	19.280.000 F

Education physique.

Gardien	575.000 F
Professeurs d'éducation physique	1.390.000 F
Acquisition matériel de sports scolaires	100.000 F
	<hr/>
	2.065.000 F

Inspection médicale scolaire.

Infirmières (traitements)	1.700.000 F
Matériel	30.000 F
Produits pharmaceutiques	50.000 F
Contrôle médical et radios	330.000 F
	<hr/>
	2.110.000 F

Cantines scolaires.

Traitement du personnel	3.730.000 F
Matériel (entretien)	150.000 F
Achat de denrées	7.500.000 F
Chauffage, éclairage, des cantines	350.000 F
	<hr/>
	11.730.000 F

Subvention à la Caisse des Écoles (fournitures scolaires)	4.500.000 F
Assurances scolaires	400.000 F

Soit un total de 52.335.000 F, et par rapport aux dépenses ordinaires du budget (255.739.198) 20,4 %.

Annuités des emprunts à caractère scolaire - 1^{er} degré

1936 - agrandissement école filles Centre	62.232 F
1936 - agrandissement écoles filles (Complémentaire)	36.883 F
1938 - agrandissement écoles filles Coteaux ..	56.295 F
1943 - acquisition terrain éducation physique	32.979 F
1946 - acquisition terrain éducation physique	
Stade Kelly	99.474 F
1948 - agrandissement groupe Coteaux	368.530 F
1949 - agrandissement groupe Coteaux	387.346 F
1954 - acquisition terrain groupe scolaire Val d'Or	2.269.424 F
1956 - Construction groupe scolaire Val d'Or	9.256.669 F
1957 - agrandissement groupe Coteaux (terrain Latil)	2.089.619 F
	<hr/>
	14.679.451 F

s/35.653.428 F d'annuités d'emprunts

Soit : 40,5 % des annuités dues par la commune.

Outre les frais d'entretien habituels qui seront pour le moins maintenus, la future municipalité devra vraisemblablement :

- 1°) Achever le terrain de sports du groupe des Coteaux ;
- 2°) Entreprendre la construction de nouvelles classes maternelles au groupe du Val d'Or, rue du Pierrier.
- 3°) Enfin, si les promesses faites sont tenues, récupérer les classes du lycée de jeunes filles situées sur le terrain de l'ancien cimetière (rue Gounod) et y installer des classes primaires qui, tout en étant rattachées provisoirement au groupe du Centre, recevraient les enfants d'une partie de Montretout.

En effet, nos lecteurs savent que, d'après un contrat passé avec l'Education Nationale nous avons acheté, pour le rétrocéder ensuite à l'Etat, la propriété Leygues, boulevard de la République, auprès du lycée de garçons, pour y construire un nouveau et moderne lycée de jeunes filles.

L'Education Nationale 2^e degré doit libérer pour le 1^{er} octobre 1959 les classes nécessaires pour recevoir rue Gounod la nouvelle population scolaire de ce quartier.

Ainsi nos besoins scolaires du 1^{er} degré se trouvent donc satisfaits pour cette année et les suivantes puisque le programme de construction du lycée de filles doit s'étaler sur trois ou quatre années.

Par cet exposé et par les chiffres cités plus haut, la population se rendra compte de l'effort considérable accompli par la commune pour ses besoins scolaires.

Pendant à l'avenir, nous ne pourrons plus accorder de permis de construire pour des immeubles collectifs si nous ne recevons pas une aide des constructeurs et la promesse formelle de l'Etat de nous aider à construire de nouvelles classes car 20 % du budget ordinaire pour le « scolaire » et 40 % des annuités, c'est là le maximum que peut faire une commune et que peuvent supporter les contribuables anciens habitants de Saint-Cloud.

A chaque rentrée scolaire, nous avons pu recevoir tous les enfants dans les meilleures conditions, nous ne faillirons pas à notre tradition, mais espérons que l'Etat se penchera autrement qu'en discours sur le sort des communes-dortoirs.

XII. - SPORTS

Depuis le 31 octobre 1954, les sportifs de la section de football de l'U.A.S. « La Clodo » ont pris possession de leur terrain au stade municipal quai Carnot.

Les vestiaires-douches, les abords du terrain de football, la piste de courses à pieds, clôtures et installations annexes sont terminés.

Bien que cette installation soit parfaite, elle n'en est pas moins très insuffisante pour une ville de plus de 25.000 habitants, et, actuellement, nos sportifs Clodoaldiens sont dans l'obligation d'utiliser, à titre tout à fait précaire pour les équipes 2^e réserve et minimes, un second terrain dans l'île de Puteaux.

Sur la demande de la Municipalité, l'administration des Domaines de Saint-Cloud, a bien voulu nous concéder, en participation avec la Ville de Garches, un vaste terrain situé dans le parc, au lieu-dit « La Porte-Verte », sur le territoire de Saint-Cloud, à proximité de la Gare de Garches compris entre la voie ferrée de Saint-Nom-la-Bretèche et l'autoroute, mais ce terrain est occupé, en partie par des jardins familiaux que la Ville de Garches, lors de la grande pénurie de l'occupation avait prêté à des jardiniers amateurs.

Malgré les nombreuses demandes qui ont été adressées à la Ville de Garches pour le regroupement des jardins familiaux afin de rendre à Saint-Cloud la moitié de ce vaste terrain qui est largement suffisant pour y établir un second terrain de football indispensable aux sportifs de l'« U.A.S. La Clodo », celle-ci n'a pu faire droit à notre demande pourtant justifiée.

Nous avons saisi Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise de cette question, pour lui demander d'arbitrer ce différend et une conférence doit avoir lieu à ce sujet très prochainement à la mairie.

La solution qui paraîtrait équitable serait l'obtention d'un terrain supplémentaire, non boisé dans le parc de Saint-Cloud et Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise nous a promis d'intervenir dans ce sens.

Cela permettrait aux jeunes sportifs de l'U.A.S. « La Clodo », classés aux premières places de leur championnat grâce au travail en profondeur entrepris depuis plusieurs années par leurs dévoués dirigeants, ainsi qu'aux élèves des lycées et des écoles publiques, tout en participant leur sport favori, d'apprendre à mieux connaître encore le magnifique parc de Saint-Cloud.

En outre, nous pourrions accorder aux Scouts si nombreux à Saint-Cloud, un terrain et une baraque où ils seront chez eux. Depuis longtemps nous pensons à cette question, mais l'absence de terrain nous a toujours empêché de la traiter avec efficacité.

*
**

La magnifique salle de gymnastique (35 m sur 16 m), édifiée sur un terrain communal, rue de Buzenval, vient d'être dotée d'un moyen de chauffage par aérothermes, avec la participation de la Générale Aéronautique Marcel Dassault, qui utilise cette salle en accord avec les sections de gymnastique et de volley-ball de l'U.A.S. « La Clodo »

L'installation de ce chauffage permettra aux sportifs de s'entraîner et de disputer leurs matches dans les meilleures conditions.

Dans les années suivantes, nous espérons construire un vestiaire chauffé avec douches attenant au gymnase.

La première année, le vestiaire, la seconde, les douches et installations sanitaires.

*
**

Quant à une petite tribune sur le terrain de sports du quai Carnot, nous y pensons sérieusement, mais jusque là des réalisations sportives nécessaires aux sportifs nous ont paru plus urgentes et plus utiles, mais la question est à l'étude.

*
**

A titre documentaire, nous rappelons que la société municipale « La Clodo » bénéficie d'une subvention de 880.000 francs, qu'elle reçoit le prix des locations Guinard (terrain de football stade municipal quai Carnot) et école normale supérieure (Gymnase municipal stade Kelly, av. Foch), et que chaque année il lui est attribué une somme de 75.000 francs pour la réalisation de sa fête sportive

Enfin, rappelons que l'entretien des terrains de sports, l'achat du matériel sportif incombent entièrement à la Ville

Nous profitons de ces lignes pour remercier et féliciter tous les dirigeants et moniteurs de « La Clodo » qui, sous des conditions difficiles assument la lourde tâche bénévole de faire marcher la société. En effet, à « La Clodo », comme ailleurs, la crise de dirigeants et moniteurs se fait sentir et, sans quelques bonnes volontés, l'effort de la Ville serait vain.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

Chaque fois que l'occasion s'est présentée, la Municipalité n'a pas manqué d'encourager et d'aider les sociétés sportives.

En 1958, sur sa proposition, le Conseil municipal a accordé 1.645.000 francs de subventions. D'autre part, de nombreuses coupes et challenges ont été offerts chaque année au nom de la Ville aux sociétés locales organisant des courses, rallyes, tournois, etc.

Chaque année également, une grande course cycliste, appelée « Grand Prix de Saint-Cloud », est organisée par le Club des Sports Olympiques de Saint-Cloud avec la participation communale.

En ce qui concerne la société municipale « U.A.S. La Clodo », l'aide financière qui lui a été apportée par la Ville, lui a permis de parvenir à de beaux résultats dans ses sections de gymnastique, football et volley-ball.

XIII. - PATRIMOINE IMMOBILIER

Le Patrimoine Immobilier s'est enrichi des terrains situés, angle avenue du Maréchal-Foch et rond-point Ernest-Tissot sur lesquels seront réalisés diverses constructions H.L.M. ainsi que des aménagements de voirie, laissant un emplacement réservé à un édifice du culte, et un autre pour l'extension des services d'incendie.

Par ailleurs, un terrain rue des Gâte-Ceps a été cédé à la Ville pour aménagement d'un parking. Enfin l'acquisition de la propriété où est installé le Commissariat de Police, 10, place de l'Eglise, permet un regroupement des services de police et un meilleur aménagement des abords.

La propriété communale du château de Charbonnière, à Saint-Jean de Braye (Loiret) va être grandement améliorée par des travaux importants d'adduction d'eau et, par suite, la création de douches, de lavabos, d'installations sanitaires nouvelles qui seront financées par le produit de la vente de coupes de bois.

Enfin, un nouvel aménagement de l'immeuble, 20, rue du Docteur Desfossez a permis de conserver à Saint-Cloud les services financiers qui travaillent désormais dans des locaux mieux adaptés. Ces aménagements ont entraîné la démolition d'un bâtiment vétuste qui fera place à un square.

**

Les orgues de l'église qui avaient été tenues par Gounod ont été réparées et la restauration du chœur de l'église paroissiale est en cours.

XIV. - SAPEURS-POMPIERS

Le corps des Sapeurs-pompiers a vu son équipement encore amélioré par l'achat d'une voiture de premier secours, l'aménagement d'un véhicule pour secours aux asphyxiés.

Le logement de quatre pompiers a été assuré à proximité du poste d'incendie. Enfin il a été procédé au renforcement et au contrôle des bouches de lavage et d'incendie et à la visite systématique de tous les établissements recevant du public.

Aussi peut-on dire que notre programme de 1953 a été pleinement réalisé.

Assouplissement de la réglementation de la circulation et du stationnement dans le quartier du Centre

A la suite des essais d'une zone bleue dans le quartier du Centre, la Municipalité a été appelée à modifier sa position à ce sujet, tout en prenant un certain nombre de mesures destinées à favoriser la circulation assez difficile dans un quartier où les rues étroites et à grande déclivité sont nombreuses. L'arrêté municipal suivant fixe les principaux points de la réglementation :

Nous, Maire de la Ville de Saint-Cloud, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu l'arrêté municipal portant règlement de police municipale du 28 janvier 1904, approuvé par M. le Préfet de Seine-et-Oise le 5 avril 1904.

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu l'arrêté municipal en date du 25 juillet 1958, modifié les 27 août et 5 septembre 1958,

Considérant que la circulation des véhicules dans le quartier du Centre est actuellement très difficile et qu'il est nécessaire de la faciliter en réglementant le stationnement dans le dit quartier.

Considérant qu'il est indispensable dans l'intérêt de l'ordre public et des usagers de prendre les mesures définitives qui s'imposent :

ARRETONS :

ARTICLE PREMIER. — L'arrêté en date du 5 septembre 1958 est rapporté et modifié ainsi qu'il suit :

A) *Le stationnement de tous véhicules sera interdit.*

1°) *Avenue du Palais*, sur toute la longueur, côté pair

Le stationnement autorisé, côté impair, sera limité à 2 heures, sauf toutefois les dimanches et jours fériés où les services de police pourront interdire le stationnement pour faciliter l'écoulement de la circulation de l'autoroute.

2°) *Rue de la Paix*. — côté impair entre les n° 1 et la rue Hébert et côté pair entre les n° 12 et 24.

3°) *Rue du Chevalier de Lorraine*, sur toute sa longueur (côté pair et impair).

4°) *Rue de Nogent*, côté impair entre les n° 1 et 5 et côté pair entre les n° 2 et 12.

5°) *Rue Royale* entre la rue de l'Eglise et la Place Silly, côté pair entre les n° 40 et 72.

6°) *Rue du Dr Desfossez*, côté impair entre les n° 15 et 17 et côté pair entre la rue de l'Eglise et la rue de l'Hospice.

7°) *Rue Charles Lauer*, côté pair sur toute sa longueur et côté impair dans le dégagement du carrefour jusqu'au n° 3 rue de l'Hospice.

8°) *Rue Gaston Latouche*, côté impair entre les n° 1 et 3 et entre la rue de la Libération et la rue Dailly et côté pair entre le n° 8 et la rue de la Libération.

9°) *Rue de la Libération*, côté impair entre les n° 7 et 15 et côté pair entre les n° 4 et 22, côtés pair et impair entre la place de l'Eglise et la place du Pas.

10°) *Rue des Ecoles*, côté impair, de la place Silly à la rue A. Hébert.

B) *Le stationnement de tous véhicules est autorisé sans limitation d'horaire sur les parkings suivants :*

a) Place de l'Eglise ;

b) Place de la Mairie ;

c) Place Deville ;

d) Parking place Silly côté Est et Ouest à l'exception de celui réservé aux Etablissements hospitaliers.

C) Pour toutes les voies non-désignées ci-dessus, le stationnement des véhicules demeure unilatéral (côté pair les jours pairs, côté impair les jours impairs) en application de l'arrêté municipal du 18 juillet 1947.

D) Pour l'ensemble des voies du territoire et sur les places réservées au parking le stationnement des véhicules est limité à 24 heures consécutives conformément à l'arrêté municipal en date du 4 mai 1956.

ART. 2. — Des panneaux de signalisation portant indication de la présente réglementation seront apposés sur les voies intéressées à tous endroits jugés utiles par les services techniques municipaux.

ART. 3. — Toute infraction au présent arrêté fera l'objet de procès-verbaux qui seront transmis au tribunal compétent.

ART. 4. — Les dispositions du présent arrêté se substituent aux arrêtés en date des 25 juillet 1958, 27 août et 5 septembre 1958 et entreront en vigueur le 1^{er} février 1959.

M. le Directeur des services techniques municipaux, M. le Commissaire de Police, M. le Brigadier de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Cloud, le 9 janvier 1959.

signé : CHAVETON.

TRANSPORTS

L'AUTOBUS 244

Après la joie que nous avait donné en septembre la certitude que la création d'une ligne d'autobus réunissant le Pont de Neuilly au Rond-Point Magenta à Saint-Cloud, par Suresnes, avait eu l'agrément du Conseil Supérieur de coordination de la Région parisienne, et après avoir su par la R.A.T.P., que toutes les dispositions étaient prises pour que cette ligne fonctionnât pour le 1^{er} octobre, grande fût notre déception de constater que le Maire de Neuilly ayant émis un avis défavorable à un accroissement des têtes de lignes d'autobus au Pont de Neuilly, le projet devait donc être ajourné.

Nos lecteurs pensent bien que devant cette situation nous ne sommes pas restés inactifs et que les Maires de Suresnes, Puteaux et Nanterre, intéressés à divers titres aux différents projets de la R.A.T.P. s'étaient joints à notre action.

La solution préconisée par ces édiles serait le stationnement des autobus 244 sur une distance d'environ 65 mètres, à partir du n° 191 de l'avenue de Neuilly (à la hauteur de la bouche du métro) jusqu'au n° 199 de la même avenue de Neuilly (angle de l'avenue de Madrid).

Cette distance de 65 mètres est vraisemblablement très suffisante pour le stationnement des autobus de cette ligne. Il n'y aurait donc qu'à déplacer le marché de Neuilly lorsqu'il a lieu de ce côté de l'avenue (car il y a alternance, le marché ayant lieu tantôt du côté pair de l'avenue, tantôt du côté impair) à une distance d'environ 65 mètres vers la Porte Maillot, ce qui ferait que le marché au lieu de commencer là où il est actuellement commencerait en réalité à la hauteur de la rue Ancelle. Cela rendrait d'ailleurs vraisemblablement service à toute une population de Neuilly, qui se trouverait de ce fait légèrement rapprochée du centre d'attraction du marché.

Il y a donc tout lieu de penser que cette solution est extrêmement raisonnable, ne contrarie aucun intérêt privé

et est de nature, au contraire, à servir au mieux l'intérêt général, non seulement des habitants de Neuilly, mais aussi de tous ceux de cette région.

Néanmoins, la ville de Neuilly continue son opposition et suggère une autre solution qui serait de faire partir la tête de ligne des autobus, de la Porte Maillot reprenant ensuite l'ancien tracé du tramway, supprimé il y a une trentaine d'années.

Mais cette dernière solution présente pour la R.A.T.P. l'inconvénient d'instaurer une concurrence entre métro et autobus sur le parcours de la traversée de Neuilly.

L'idée actuelle de la R.A.T.P. est que de plus en plus les autobus doivent prolonger le métro et ne pas le doubler, ce qui paraît en effet raisonnable, surtout lorsque l'on connaît l'importance du déficit de la Régie. Nous ne pouvons donc reprocher à cet organisme de vouloir faire des économies rationnelles.

Ajoutons, pour terminer, que nous sommes tout prêts à voir fonctionner la ligne d'autobus; qu'un tronçon de la rue Preschez inscrit dans nos projets de travaux a été réalisé d'urgence de façon à faire passer dans les meilleures conditions possibles l'autobus qui devait l'emprunter, et que les poteaux destinés à recevoir les panneaux d'arrêts sont d'ores et déjà posés sur tout le parcours.

RELATIONS S.N.C.F.

Par ailleurs, nous avons obtenu que le passage à niveau du boulevard Jules Peltier, qui était fermé dès la tombée de la nuit, ne le soit que pour le passage des rares trains qui circulent sur cette voie secondaire.

Enfin, nous nous sommes inquiétés d'obtenir une amélioration du service des trains en gare du Val d'Or. D'ores et déjà, nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs — et principalement aux clodoaldiens domiciliés dans les quartiers de la « Bérengère », du « Val d'Or » et des « Co.eaux » — qu'à partir de septembre prochain ils auront des trains semi-directs pour « Paris-Saint-Lazare », et vice versa, ne s'arrêtant qu'à Suresnes.

Nous avons reçu d'une personnalité de Saint-Cloud particulièrement compétente, M. Guy Desnos, conseil fiscal attaché à la « Fiduciaire Paris-Ile-de-France », les deux articles ci-après que nous croyons devoir reproduire ci-dessous dans l'intérêt de nos lecteurs.

La Réforme Judiciaire

Le Journal Officiel des 22 et 23 décembre 1958 et celui du 24 décembre, comportent publication de 14 Ordonnances et 20 Décrets, lesquels dans leur ensemble représentent la réforme judiciaire, le nouveau statut de la magistrature de l'ordre judiciaire, de son organisation, de l'organisation des juridictions pour enfants, du contentieux de la Sécurité Sociale, des modifications du Code du Travail, du Code Pénal, des lois et décrets relatifs à la faillite, les règlements judiciaires, la banqueroute.

Ces journaux officiels peuvent être consultés en Mairie par quiconque.

C'est un travail de Pénélope et les lignes de ce bulletin sont comptées et font obligation de n'en reproduire qu'un extrait analytique fort succinct, permettant à nos lecteurs d'en saisir les grandes lignes.

a) — Les Justices de Paix, les Juges de Paix, leurs Greffiers sont supprimés.

b) — Il est institué dans le ressort de chaque Cour d'Appel des Juridictions de première instance réparties en deux catégories :

1°) Les Tribunaux de *grande instance* à forme collégiale.

2°) Les Tribunaux d'*instance* statuant à Juge unique.

3°) Le Tribunal de *grande instance* se substitue à l'ancien Tribunal de *Première instance*.

4°) Le Tribunal d'*instance* se substitue aux Justices de Paix et Tribunaux Cantonaux.

5°) La Seine-et-Oise dépend de la *Cour d'Appel de Paris dont le siège est à Paris*.

6°) Le Canton de Sèvres (dont la ville de Saint-Cloud) dépendra du Tribunal de *grande instance* siégeant à Versailles, auquel se trouvera incorporé l'ancien Tribunal de *Première instance* de Rambouillet, supprimé.

7°) La Justice de Paix du Canton de Sèvres est *supprimée*, mais elle se trouve *remplacée par un « Tribunal d'Instance »* à compétence élargie sans juge Directeur et composé de deux juges d'instance ; le Greffier de l'ancienne Justice de Paix devient Greffier de ce Tribunal d'Instance.

8°) En Seine-et-Oise il est créé 3 Tribunaux de *Grande Instance* :

a) Un à Versailles dont le ressort s'étend à la circonscription des Tribunaux d'Instance d'Argenteuil, Poissy, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye, Sèvres et même Versailles. Il se compose de 6 chambres, 1 Président, 5 vice-Présidents, 6 Juges d'Instruction, 2 Juges d'enfants, 12 Juges, 1 Procureur de la République, 2 Procureurs de la République adjoints, 8 Substituts, 2 Greffiers en Chefs, 3 chefs de service du Greffe, 12 Greffiers, 2 chefs de secrétariat du Parquet et 7 secrétaires du Parquet.

b) Un à Corbeil (5 circonscriptions d'Instance).

c) Un à Pontoise (5 circonscriptions d'Instance).

9°) Les anciens Tribunaux de 1^{re} Instance de Mantes-la-Jolie, Rambouillet et Etampes sont *supprimés*.

C) Au siège de chaque Tribunal de Grande Instance existe maintenant un Tribunal pour enfants et un ou plusieurs Juges pour enfants.

D) Il est institué en France une *Organisation* du contentieux *général* de la Sécurité Sociale et une *organisation* du *Contentieux Technique* de la Sécurité Sociale et de nombreux articles du code de la Sécurité Sociale sont *abrogés*.

E) Les avoués près les anciens Tribunaux de 1^{re} Instance, deviennent avoués près le Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel est comprise la circonscription de leur ancien Tribunal. En conséquence les avoués de l'ancien Tribunal de Rambouillet passent au Tribunal de Grande Instance de Versailles, seront tenus d'y résider avec faculté, néanmoins, de conserver à *titre personnel* leur résidence actuelle.

F) Les notaires exerceront leurs fonctions, savoir :

a) Ceux des villes, où est établie une Cour d'Appel, dans l'étendue du ressort de cette Cour (Exemple : Un notaire à Paris conservera droit d'instrumenter dans toutes les villes et communes des départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aube, Eure-et-Loir, Marne et Yonne).

b) Les notaires des autres villes ou communes exerceront leurs fonctions dans l'étendue du Tribunal d'Instance. (exemple : Les notaires de Sèvres, Saint-Cloud, Meudon, instrumenteront dans le ressort de la circonscription du Tribunal de Sèvres (Communes du Canton de Sèvres).

c) Les Avocats inscrits à un *barreau* et les avoués près le Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel se trouve le Tribunal d'Instance ont seuls *qualité pour assister ou représenter les parties devant ce Tribunal* : ce qui sup-

prime l'assistance des conseils juridiques, huissiers, agents d'affaires, etc.

F) La place nous manque pour relater la compétence territoriale et la compétence d'attribution des différents tribunaux ainsi créés ainsi au surplus que la compétence d'attribution des Cours d'Appel.

G) Certaines modifications sont apportées à la *compétence territoriale* de certains tribunaux de commerce.

H) Des modifications sont apportées au Code de la Procédure civile en matière de divorce et de séparation de corps.

I) Il est créé une « *Commission de recours gracieux* », en matière de Sécurité Sociale.

J) Sera institué de plein droit un *Conseil de Prud'homme dans chaque commune sur demande du Conseil Municipal de la commune où il doit être établi*, après avis favorable de la majorité des Conseils Municipaux des communes devant composer la circonscription projetée et du Conseil général du département (avec sections industrielle, commerciale, agricole, gens de maison, employés).

K) La protection de l'enfance et de l'adolescence en danger est organisée.

L) Enfin, des profondes modifications sont apportées au *Code Pénal* auquel il est *institué une deuxième partie*.

Voici très brièvement résumée cette réforme judiciaire.

Qu'en conclure ? Dans le présent, elle renforce le privilège des avocats, diminue celui des avoués ; l'avenir nous dira si le justiciable y trouvera avantages ou inconvénients.

Nous aurons l'occasion par la suite de donner des indications notamment sur la compétence du Tribunal d'Instance de Sèvres.

INFRACTIONS EN MATIERE DE REGISTRE DE COMMERCE

Une Ordonnance du 27 décembre 1958, ordonne que toute personne tenue de requérir une immatriculation, une mention complémentaire ou rectificative ou une radiation au Registre du Commerce et qui dans les quinze jours de la date à laquelle sera devenue définitive l'ordonnance rendue par le juge commis à la surveillance du Registre lui enjoignant de requérir l'une de ces formalités, *n'aura pas déferé à cette injonction sans excuse jugée valable* sera punie d'une amende de 40.000 francs à 200.000 francs. et, en cas de récidive, d'une amende de 50.000 francs à 2.000.000 de francs ou d'un emprisonnement.

En outre, le Tribunal peut priver les délinquants pendant un temps qui n'excédera pas cinq ans, du droit de vote et d'éligibilité aux élections des Tribunaux de Commerce, Chambres de Commerce et Conseil de prud'hommes.

Le Tribunal ordonnera que l'immatriculation, les mentions ou la radiation devant figurer au Registre du Commerce y seront portées dans un délai déterminé, à la requête de l'intéressé.

La même Ordonnance stipule que quiconque aura donné de mauvaise foi des indications inexacts ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au Registre du Commerce, sera puni d'une amende de 50.000 francs à 2.000.000 de francs et d'un emprisonnement de dix jours à six mois ou de l'une de ces deux peines seulement.

D'autre part, cette Ordonnance abroge la loi du 1^{er} juin 1923 qui rendait obligatoire sur tous les papiers de commerce des commerçants l'indication de l'immatriculation au Registre du Commerce, mais elle laisse subsister les articles 2 et 7 de ladite loi.

L'article 2 s'appliquant aux marchands ambulants qui doivent toujours justifier de leur immatriculation au Registre de commerce pour obtenir d'un maire l'autorisation de séjour ou de parcours, et l'article 7 qui reste applicable en Algérie.

L'article 1^{er}, paragraphe 9 de la loi du 30 août 1947, relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles est modifié dans le sens qu'il s'applique maintenant aux infractions en matière du Registre du commerce.

Ajoutons enfin que dans son article 21 le décret du même jour (27 décembre 1958) stipule littéralement ce qui suit :

« Toute personne physique ou morale inscrite au Registre du commerce est tenue d'indiquer en tête de ses factures, notes de commandes, tarifs ou prospectus, ainsi que sur toutes correspondances concernant son entreprise, signées par elle ou en son nom, le siège du tribunal où elle est immatriculée et le numéro d'immatriculation qu'elle a reçu.

Toute contravention à cette disposition est punie d'une amende de 18.000 francs à 36.000 francs. »

Nous constatons que cet article remplace le 5^e paragraphe de la présente information.

ADDITIF A LA REFORME JUDICIAIRE

La réforme judiciaire aura une autre incidence pour nous autres clodoaldiens.

M. Jean Joulia, 1^{er} juge d'instruction au Tribunal de la Seine se verra, à l'avenir, en raison du renforcement des incompatibilités entre les fonctions judiciaires et les mandats municipaux dans l'impossibilité de conserver son siège de Maire-Adjoint de Saint-Cloud.

Cette mesure qui touche la Municipalité et qui nous prive du concours dévoué de notre adjoint au logement et à la construction, sera unanimement regrettée du Conseil Municipal et de la population.

Il va de soi que si, pour une raison quelconque, cette impossibilité devait cesser un jour, il serait souhaitable de faire à nouveau appel au dévouement de M. Joulia.

A PROPOS D'EXPROPRIATION

Certains bruits ont couru dans le quartier du Centre relativement à un projet d'expropriation, par la ville de Saint-Cloud, de commerces et immeubles sis en bordure de la rue Royale.

Nous tenons à dire ici que *ces bruits sont absolument dénués de fondement*, sauf en ce qui concerne les immeubles 28 et 30 rue Royale, lesquels sont touchés par le projet voté récemment par le Conseil Municipal, relatif à la résorption d'un îlot insalubre, place de l'Eglise et l'ouverture d'une nouvelle voie entre ce point et la rue Royale.

JOURNEES DU SANG

A Saint-Cloud, depuis 1950, le Centre National de Transfusion Sanguine a organisé, à six reprises différentes des Journées du Sang. Sous les auspices de la Municipalité avec le concours du Comité de la Croix-Rouge Française, ces manifestations de solidarité ont été autant de succès.

Mais la Transfusion Sanguine évolue et tend à fractionner le sang pour des usages spécifiques :

Les globules rouges pour les anémies ;

Le plasma pour soigner les brûlés ;

Les gamma-globulines pour le traitement préventif et curatif des maladies infectieuses des enfants (rougeole, hépatite infectieuse, coqueluche, oreillons). Elles sont utilisées également pour la prévention et le traitement de la rubéole des femmes enceintes ;

Le fibrinogène indispensable pour arrêter les hémorragies dans certains troubles de la coagulation sanguine ;

La sérum-albumine, qui, injectée par voie intraveineuse, s'oppose à la fuite du plasma hors des vaisseaux, dans l'état de choc traumatique ;

Toute personne en bonne santé, de 18 à 60 ans, se doit par esprit de solidarité, d'offrir son sang, exceptionnellement et sans engagement pour l'avenir.

Chaque personne qui accomplira ce don pour la première fois recevra gratuitement sa carte de groupe sanguin. Ceci est très important car pour permettre une transfusion dans les meilleures conditions il y a lieu de connaître les éléments du groupe sanguin et du facteur Rhésus.

En offrant son sang pour sauver autrui, un volontaire assurera ainsi sa propre sécurité.

En 1959, les Journées du Sang sont prévues à Saint-Cloud pour les 21 et 22 février (confirmation par voie d'affiches).

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Nous sommes heureux d'annoncer que notre Centre de Protection Maternelle et Infantile, construit, 20, rue du Docteur Desfossez, est depuis le début de décembre, ouvert aux diverses activités pour lesquelles il a été créé.

Voici comment, dès maintenant, les locaux du Centre P.M.I. sont utilisés :

Les 1^{er}, 2^e et 4^e Vendredis
de 14 à 15 heures } Consultations pour les nourrissons (jusqu'à 2 ans)
par M. le Docteur Louin

Le 4^e Jeudi, de 9 h. 30 à
10 h. 30 } Consultations pour les enfants
du 2^e âge (2 à 6 ans)
Le 3^e Vendredi de 14 h. à
15 heures. } par M. le Docteur Louin

Tous les mercredis à 14 h. } Consultations prénatales
par M. le Docteur Bertrand

Tous les Lundis de 15 h.
à 18 h. 30 } Préparation à l'accouchement
sans crainte
Le 1^{er} mercredi à 20 h. 30 }
Le 1^{er} Vendredi à 20 h. 30 } par M. le Docteur Bertrand

En outre, les examens médicaux d'hygiène scolaire pour les enfants des Ecoles du Centre et de l'Ecole Saint-Joseph ont lieu également dans les locaux P.M.I. par Madame la doctresse Kern.

Il faut remarquer que les consultations prénatales étaient précédemment données à l'Hôpital et que les cours de préparation à l'accouchement sans crainte étaient donnés au Centre Culturel, rue des Ecoles.

Nous sommes heureux de pouvoir mettre à la disposition de M. le Docteur Bertrand, pour ces deux activités, les locaux mieux adaptés du Centre de P.M.I.

Des pourparlers sont en cours avec la Sécurité Sociale pour que les prestations soient immédiatement versées aux

SAINT-CLOUD
est lié par le Serment du Jumelage
avec les villes de
Bad-Godesberg (Allemagne)
Frascati (Italie)
Maidenhead (Angleterre)

Ci-contre : M. le Maire de Maidenhead s'incline
devant le Monument aux Morts de Saint-Cloud.

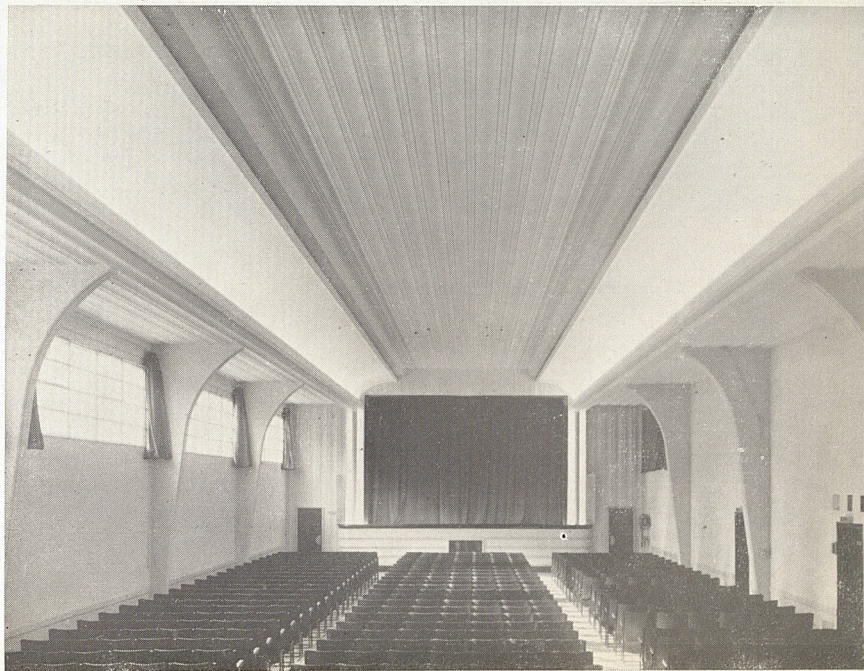


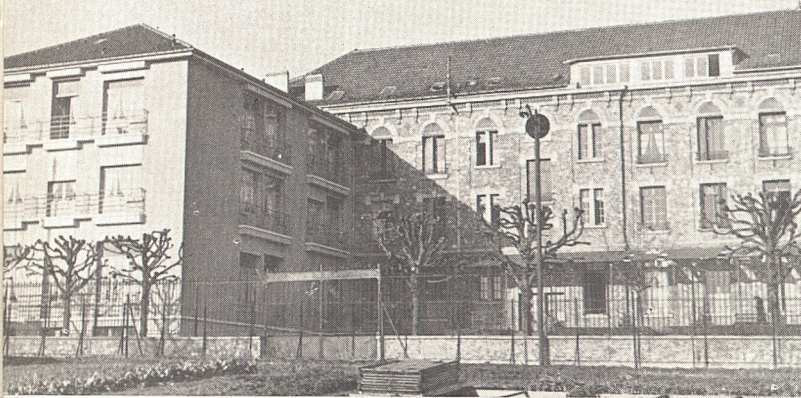
Ci-dessous : La cérémonie du Jumelage à Bad-
Godesberg. MM. Chaveton, Maire de St-Cloud,
Hopmann, Maire de Godesberg et M. Graziani
représentant M. Micara, Maire de Frascati.



Encart photographique
offert
par la Municipalité

La Salle des
Fêtes Municipale
2^e tranche de travaux
décoration
intérieure.

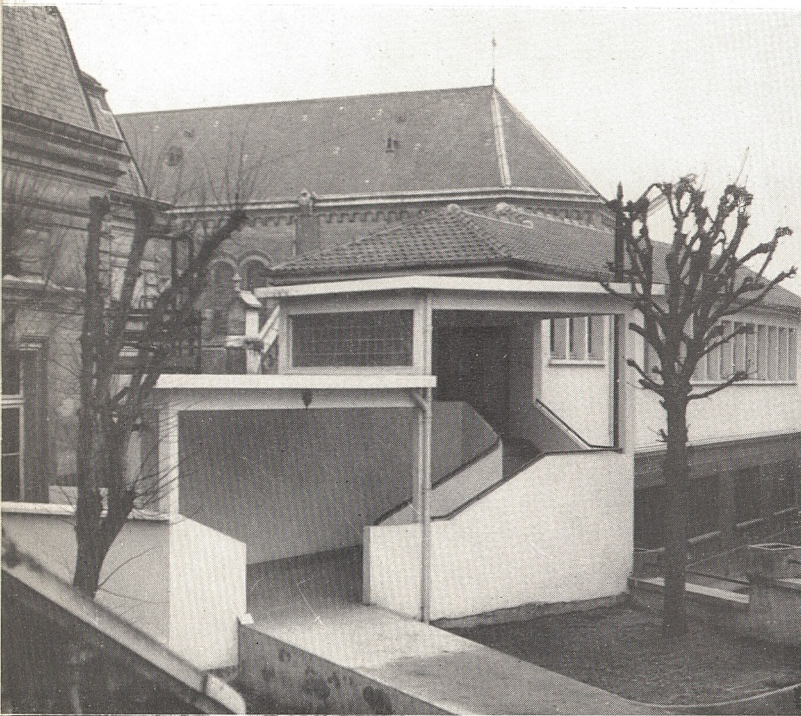




Agrandissement de la Maison de Retraite Lelégard.



Sur l'emplacement de l'ancienne cantine municipale désaffectée..



Centre de Protection
Maternelle et Infantile
(P.M.I.)

Ci-dessus : extérieur.

Ci-contre : Salles des consultations.



... un bâtiment a été construit pour l'agrandissement de l'hôpital
(1^{re} tranche).





Démolition d'un immeuble menaçant ruines,
9, rue du Nord.



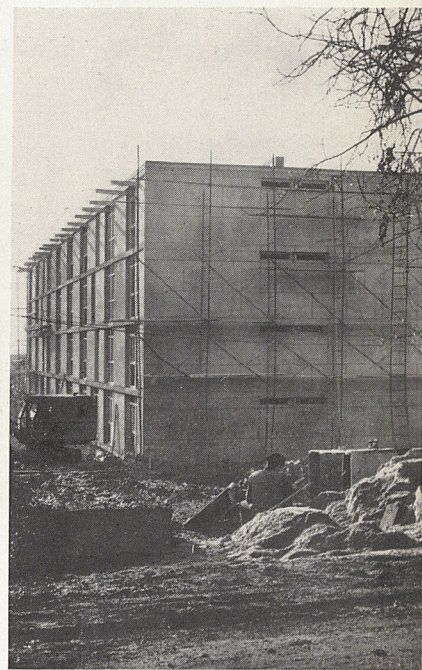
Groupe d'H.L.M.
rue du 18 Juin
(2^e tranche)



Et création d'un parking sur son emplacement.



Ci-contre :
Réalisation en cours d'achèvement
Immeubles « SEMIBO »
71, rue Sevin-Vincent.



Début du chantier de construction
de 50 logements
sur l'emplacement du marché
rue Dailly.



Ci-dessus :

Signalisation lumineuse
angle bd. de la République
et rue de Buzenval



Amélioration de l'éclairage public
(l'avenue Foch la nuit).

Ci-contre :

Marché couvert
bd. Sénard



Ci-dessous :

Parking devant l'Eglise
et abords du Commissariat
de Police.



*La plus importante réalisation de
ce mandat :*

**LE GROUPE SCOLAIRE
DU VAL D'OR**

*(rue du Pierrier et rue du Mont-
Valérien)*

*illustre la couverture du présent
bulletin.*

personnes qui y auront droit, sans que celles-ci soient obligées de s'imposer le dérangement de se rendre au Centre de Paiements (Place Clemenceau).

PROMOTIONS

Le départ, à la suite de sa demande de réforme, de notre Secrétaire Général, M. Bonnifaud, a amené une réorganisation des services administratifs.

Ceux-ci étaient suffisamment bien au point pour qu'un secrétaire général ne fut pas recruté hors de la commune et pour permettre l'avancement de chefs de service particulièrement méritants.

C'est ainsi que M. René Baudry a été amené à prendre le poste de Secrétaire général et que M. André Marie et Mlle Yvonne Chamon, chefs de bureau, ont pris les places de secrétaires généraux adjoints.

A la faveur de ces promotions, M. Guy Gourdon et M. Marcel Dega, rédacteurs principaux, ont été nommés chefs de bureau.

Enfin, M. Robert Cailhol, Contrôleur du Trésor, a été détaché, grâce à l'obligeance de M. le Receveur-Percepteur, à notre service « comptabilité » où il rendra de grands services.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

*relevées ou communiquées
à la Rédaction du Bulletin Municipal*

Ordre National de la Légion d'Honneur :

M. Glorieux Adolphe, 150, avenue du Maréchal-Foch (décret du 1^{er} juillet 1958, J.O. du 6 juillet 1958) en qualité de grand mutilé. (Commandeur).

M. Berthet Maurice, 25, boulevard de la République (décret du 11 décembre 1958, J.O. du 15-12-1958). (Chevalier).

Palmes Académiques (B.O. du 23-12-1958) :

M. Champion Maurice, 39, rue Gounod (Officier)
M. Kiger Jean, 49, boulevard Washington (Officier).
M. Ducros Robert, 15, rue Preschez (Chevalier).

Médaille de la Jeunesse et des Sports (arrêté du 18 septembre 1958) :

M. Clairet Alcide, 20, rue de l'Eglise.
M. Domalain Emile, 54, avenue Foch.
Mme Jaladis Denise, 10, rue Dailly.
M. Ramillon André, 14, rue du 18 Juin.
M. Roussel Pierre, 40 bis, rue de Garches.

Médaille de la Famille française (décret du 18-12-58, J.O. du 20 septembre 1958) :

Mme Louk, née Blieriot Huguette, 10, rue du 18 Juin (Médaille de bronze).
Mme Weppe, née Vanquelef Léa, 9, quai Carnot (Médaille de Bronze).
Mme Yerles, née Plichard Geneviève, 20, rue du 18 Juin (Médaille de Bronze).

Croix du Combattant volontaire de la guerre 1939-1945 :

M. Morice Pierre, 19, rue du Calvaire.

Mérite Militaire (Décret du 31 octobre 1958, B.O. du 9-11-58) :

M. de la Richerie Charles, 4, rue Pasteur (Officier).

Mérite Touristique (Décret du 31-10-58, B.O. du 9-11-58) :

M. Tanugi de Jonch Emile, 6, parc de la Bérengère (Chevalier).

Mérite Agricole (arrêté du 28-2-58) :

M. Conrat Roger, 9, rue des Gâte-Ceps (Chevalier).
M. Verny René, 4, rue Pasteur (Chevalier).

Médaille d'Honneur du Travail (arrêté préfectoral 21 septembre 1957) :

M. Papelard Raymond, 91, avenue du Maréchal Foch.

Nos vives félicitations aux nouveaux décorés ou promus.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Nous avons le plaisir de porter à la connaissance de nos lecteurs que l'Abbé Charles Cado, vient d'être nommé récemment, par décision de Mgr Renard, Evêque de Versailles, Vicaire de la cathédrale Saint-Louis de Versailles où il a pris possession de son ministère depuis le 10 octobre dernier.

Nous soulignons que l'Abbé Cado est un clodoaldien de souche puisque fils et petit-fils d'enfants de Saint-Cloud ; il a été ordonné en 1949, fut vicaire depuis 1951 à la Paroisse St-Sulpice, Doyenné d'Aulnay-sous-Bois.

Nos vives félicitations à sa famille très estimée dans notre ville.

Les religieuses « Adoratrices de la Justice de Dieu », qui prodiguent leurs dévoués services à la Maison de retraites « Lelégard », ont été attristées comme toute l'Administration de nos Etablissements Hospitaliers, par le décès de la Très Révérende Mère Marie-Thérèse de Saint-Joseph, Supérieure générale de la Congrégation, Chevalier de la Légion d'Honneur, survenu le 4 Novembre 1958 à l'âge de 77 ans.

Ses obsèques, ont eu lieu à la Communauté de Rillé à Fougères, parmi une foule immense et recueillie, en présence de M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine, de Parlementaires, de Conseillers généraux, de nombreuses personnalités officielles auxquelles se joignirent M. le chanoine Collin, Curé de Saint-Cloud et M. Beaufocher, Ordonnateur de notre Hôpital-Hospice, qui représentait la Commission Administrative, S.E. le Cardinal Roques, archevêque de Rennes, officiait.

Le doyenné de Sèvres vient d'être scindé en deux. Le premier comprend : Sèvres, Meudon, Bellevue, Chaville, Vélizy, Viroflay. Le deuxième : Saint-Cloud, Ville-d'Avray, Garches, Marnes-la-Coquette, Vaucresson, C'est le chanoine Henri Collin, curé de Saint-Cloud, qui a été nommé à la tête du deuxième doyenné, le chanoine Le Couedic, curé de Sèvres ayant la responsabilité du premier doyenné.

Nos félicitations à M. le Chanoine Collin.

Espérons que le département de Seine-et-Oise prendra exemple sur le diocèse pour la division en deux de l'énorme canton de Sèvres déjà naturellement séparé en deux parties par le parc de Saint-Cloud.

ÉLECTIONS DES DÉPUTÉS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Scrutin du 23 Novembre 1958

	Nombre des Electeurs inscrits	Nombre de votants	Nombre des bulletins n'entrant pas en compte	Nombre des suffrages exprimés	BONNEFOUS	DEVEZE	BOURJOL	AUSSERE	MOUJHON	LEDUC	FLORIAN	DALBIN
1 ^{er} Bureau	2029	1541	31	1510	378	243	149	105	97	401	81	56
2 ^e Bureau	2096	1602	22	1580	334	174	302	134	101	374	85	76
3 ^e Bureau	1530	1203	13	1190	428	184	101	63	67	263	45	39
4 ^e Bureau	1514	1199	21	1178	258	159	124	79	47	399	57	55
5 ^e Bureau	1360	1089	21	1068	202	138	106	60	71	333	44	24
6 ^e Bureau	1646	1291	24	1267	326	160	205	91	70	294	50	52
7 ^e Bureau	1350	1038	20	1068	252	209	117	66	63	279	32	50
8 ^e Bureau	1515	1152	23	1129	175	117	360	90	75	205	48	59
9 ^e Bureau	1510	1277	11	1266	229	194	98	88	87	427	106	37
TOTAUX ..	14.550	11.442	186	11.256	2.672	1.587	1.552	775	678	2.975	543	458

Scrutin de Ballottage du 30 Novembre 1958

BUREAUX	Inscrits	Votants d'après la feuille d'émargement	Nombre des enveloppes et des bulletins sans enveloppe trouvés dans les urnes	Nombre des bulletins et enveloppes n'entrant pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés	Suffrages exprimés	BOURJOL	AUSSERRE	LEDUC
1 ^{er} Bureau	2029	1470	1470	42	1428	206	118	1104
2 ^e Bureau	2096	1514	1514	16	1498	349	158	991
3 ^e Bureau	1530	1178	1178	24	1154	132	90	932
4 ^e Bureau	1513	1161	1161	15	1146	152	92	902
5 ^e Bureau	1356	1037	1037	29	1008	128	93	787
6 ^e Bureau	1646	1222	1224	15	1209	240	114	855
7 ^e Bureau	1348	1048	1048	18	1030	131	86	813
8 ^e Bureau	1515	1091	1091	10	1081	392	101	588
9 ^e Bureau	1510	1224	1224	16	1208	146	154	908
TOTAUX	14.543	10.945	10.947	185	10.762	1.876	1.005	7.380

CHRONIQUE DU JUMELAGE

A propos du Jumelage St-Cloud-Godesberg...

Compte rendu sur l'Action Culturelle Française en Allemagne

L'action culturelle française en Allemagne a été entièrement organisée sitôt après la deuxième guerre mondiale par les services culturels du Haut-Commissariat de la République Française en Allemagne, installés à Mayence.

Elle s'exerce à l'heure actuelle sous le contrôle des Services des affaires culturelles du quai d'Orsay par l'intermédiaire de 17 établissements : *Instituts* de Berlin, Bonn, Cologne, Francfort, Fribourg, Hambourg, Mayence, Munich et Stuttgart.

Centres d'Etudes : d'Aix-la-Chapelle, Brême, Düsseldorf, Essen, Hanovre, Heidelberg, Mannheim et Tubingue.

Le budget de ces 17 établissements est alimenté par des subventions de l'Etat français, partie par un faible fonds de recettes diverses (droits d'inscription, cotisations bibliothèque et droits d'entrée pour les différentes manifestations). L'autofinancement des Instituts et Centres varie de 20 à 35 %. Il leur est impossible de dépasser cette cote, sous risque de perdre leur statut d'établissements reconnus d'utilité publique et non soumis à l'impôt.

Ces 17 établissements groupent un total de 15.000 élèves suivant les cours réguliers et 8.000 lecteurs, inscrits seulement aux bibliothèques (sans participation aux cours). En tenant compte du public beaucoup plus large touché par les manifestations hebdomadaires (conférences, soirées cinématographiques, concerts, etc.), on peut estimer à environ 50.000 le nombre des personnes fréquentant régulièrement en Allemagne les Instituts et Centres français.

L'enseignement donné comporte à la fois des cours de langue française et des cours de civilisation (littérature française contemporaine, arts, divers problèmes d'actualité et information générale). Cet enseignement est assuré par une mission universitaire de 82 professeurs, fonctionnaires de l'Education Nationale détachés au Ministère des Affaires Etrangères. A la mission proprement dite s'ajoutent 54 professeurs auxiliaires recrutés localement soit parmi les professeurs ou étudiants français résidant en Allemagne, soit parmi les professeurs allemands, spécialistes de notre langue.

Pour compléter ce tableau de l'action culturelle française en Allemagne, il faut encore mentionner les assistants et lecteurs français, chargés de cours dans les universités. Chaque université allemande compte au moins un ou deux lecteurs français. Ils dépendent, comme la mission universitaire des Instituts, du Service culturel du Ministère des Affaires étrangères.

Il s'agit là, on le voit, d'une œuvre considérable dont on ne saurait trop souligner la signification et l'importance, surtout à une époque où les relations franco-allemandes sont appelées à prendre une extension sans cesse croissante et où il importe plus que jamais de renforcer à l'étranger le crédit spirituel de notre pays.

J. L.

M. Heinrich Hopmann, Maire de Godesberg, vient d'être réélu pour la 6^e fois pour deux nouvelles années à la tête du Conseil Municipal.

Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que M. Heinrich Hopmann, Maire de Bad Godesberg, vient d'être réélu le 10 novembre dernier pour deux ans comme Bürgermeister de sa ville.

Nous sommes heureux, au moment où nous entrons dans le Marché Commun, où le nouveau Gouvernement a pris une position si nette en faveur de l'Europe, de voir notre ami Hopmann continuer à présider aux destinées de Godesberg et renforcer par la continuité de son action les liens du jumelage.

**

Lors de la dernière grande consultation italienne, M. Micara, Maire de Frascati a été élu Sénateur.

C'est la position de M. Micara dans l'organisation européenne qui lui a valu son siège sénatorial.

Nous sommes heureux de voir cet homme de premier plan et grand ami de la France siéger au Parlement Italien.

A nos deux amis, nous adressons nos plus vives et cordiales félicitations.

Vœux de la Chambre de Commerce de Maidenhead

« Suivant la résolution prise au Conseil tenu le 7 janvier 1959 le président, les officiers et les membres de la Chambre de Commerce de Maidenhead adressons à Monsieur le Maire de Saint-Cloud leurs compliments de nouvel an et leurs meilleurs vœux pour la prospérité de la ville de Saint-Cloud et de ses habitants en 1959.

H. M. Williams secretary, 6, Belmont park avenue. Maidenhead. »

Nous apprenons en dernière heure que Mrs Metz, que la délégation du Conseil connaît bien vient d'être élue Présidente de la Chambre de Commerce de Maidenhead. Toutes nos félicitations.

Le Konzert und Theater Freunde de Bad-Godesberg à Saint-Cloud

Venue spécialement à Saint-Cloud pour un séjour trop bref, la chorale de la ville rhénane a gratifié par deux fois ses auditeurs d'un programme de choix auquel s'inscrivaient des chants anciens et modernes en français, en allemand et en italien.

Ce groupe de 45 personnes hébergées dans les familles, a reçu un chaleureux accueil et ces deux journées des 11 et 12 octobre ont certes contribué au cheminement de l'idée européenne.

La Municipalité remercie les ligues d'Action Protestante et Catholique de leur précieux et dévoué concours.

Echanges entre le Photo-Ciné-Club de Saint-Cloud et la Maidenhead Photographic Society

Simultanément les deux sociétés ont organisé leur exposition annuelle et à cette occasion procédèrent à des échanges.

Lors de la manifestation présentée par notre Photo-Club, un large panneau avait été réservé à l'envoi de nos amis anglais où les visiteurs purent apprécier la qualité de cet envoi en faisant toutefois remarquer — et c'est un avis unanime — que la facture était fort différente de celle des français et qu'il y avait dans cette présentation photographique une réminiscence des gravures anglaises.

Fondation d'un « Rotary Club » à Saint-Cloud

La charte du « Rotary Club de Saint-Cloud » a été remise solennellement à M. Maurice Chargelegue, Président du « Rotary Club de Saint-Cloud » par Antoine Baldassari, Gouverneur du 166^e district, le 22 novembre 1958.

Cette cérémonie fut marquée par la présence d'une importante délégation du « Rotary Club de Maidenhead » ayant à sa tête le président Rogers et le vice-président Stanley Platt, town-clerk de

la ville de Maidenhead ainsi que M. Evans, Past Président, accompagné de Mrs. Evan, Ernest Preston, Purnell, Victor Moll, Maudsley, Arter accompagné de Mrs. Arter, M. Meierhoffer, Président du Rotary de Bade, (banlieue de Zurich) et Madame assistaient à cette soirée.

M. Chaveton, Maire de Saint-Cloud, évoqua la promesse qu'il avait faite à la Chambre de Commerce de Maidenhead aux Rotariens de cette ville de susciter la création d'une section de Rotary à Saint-Cloud. Grâce à M. Chargelegue, et aux membres fondateurs MM. Maurice Benezech, Pierre Bertrand, Edouard Bor, Pierre Bourgeois, René Castille, Alain Coutureau, Roger Desruol, Louis Gentilini, Jean Godart, Louis Louvet, Roger Muel, Pierre Petrov, Roger Remond, Jacques Trode, Schroeder, Henri Haye, René Chotard, Dulauraus, Colin, Rosental, Lecomte, c'est chose faite maintenant.

Deux visites de nos amis de Maidenhead

M. Stanley Platt, solicitor, Town Clerk de Maidenhead, dans le cadre des relations du Rotary Club est venu à Saint-Cloud où il s'est particulièrement attaché à visiter nos lycées et nos cours complémentaires pour susciter un vaste mouvement d'échange entre les deux jeunesses anglaise et française.

Quelques semaines après nous accueillions, Mrs Metz, vice-président de la Chambre de Commerce de notre ville jumelle ainsi que M. Metz, tous deux de passage dans la capitale française.

LE 11 NOVEMBRE, 40^{me} ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

La commémoration du 11 novembre a revêtu cette année un caractère de particulière solennité. Après que les services religieux eurent été célébrés dans les églises et au temple protestant, la Municipalité et de nombreux conseils municipaux accompagnés par les porte-fanions des délégations des anciens combattants des deux guerres et de la musique de la Sûreté Nationale, se rendirent en cortège fleurir les monuments aux morts.

M. CHAVETON, maire, prit la parole ainsi que M. RECH, ancien combattant des deux guerres, père d'un fils tué récemment en Algérie, M. SAMSON, président du Comité d'Entente des Anciens Combattants, M. FINELLE, président de la section de Saint-Cloud du « Souvenir Français » qui décora plusieurs personnes de distinctions honorifiques attribuées par le Souvenir français.

Diplômes d'honneur :

Mlle Josette ALLARD ; Mlle Monique POSTE ; Mme FABRIZI ; Mme GUINARD.

Médailles de Bronze :

Mme SABATIER ; M. Maurice HOUEL ; M. Edouard MARECHAL, Trésorier ; M. Albert VILLE, Secrétaire.

Médaille d'Argent :

Mme Suzanne FINELLE, Trésorière adjointe.

Médailles de Vermeil :

M. Robert FINELLE, Président ; M. Fernand BALLOCHE, Vice-président du Comité.

LES ACTIVITES DU CENTRE CULTUREL

Elles continuent suivant le rythme établi dès longtemps. Conférences mensuelles avec films à la Salle Municipale des Fêtes ; causeries filmées à la Maison de Retraite Lelégard, dans la crypte de l'église du Val d'Or et dans la Salle de l'Ecole publique des filles des Coteaux (pour les garçons et les filles des deux écoles du groupe).

Le Ministère de la France d'Outre-mer et M. Laurence, son conférencier officiel, présentent les meilleurs films de leur cinémathèque. Séances prévues au cours du 1^{er} trimestre 1959 : jeudis 15 janvier, 19 février et 19 mars à 15 heures, Salle municipale des fêtes ; le 22 janvier séance dans la crypte de l'église du Val d'Or et le vendredi 13 février : école publique de filles des Coteaux.

L'Afrique Equatoriale Française de Brazza à Félix Eboué et de Gaulle

Le 28 mars, Salle municipale des Fêtes, M. Anselme Laurence, a fait sous la présidence de Mme Félix Eboué, veuve de l'ancien gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française et du général de corps d'armée Dio, ancien commandant de la 2^e D.B., ancien commandant supérieur des troupes de l'A.E.F. et du Cameroun, une conférence sur l'A.E.F. de Brazza à Félix Eboué et à de Gaulle

**

En vue de permettre au plus grand nombre possible de clodoaldiens de s'intéresser aux choses d'Outre-mer, à la Communauté et à la connaissance du monde, M. Laurence s'est entendu avec M. Cahay, directeur du Régent-Cinéma, pour que celui-ci veuille bien, chaque jeudi après-midi réserver des places gratuites aux meilleurs élèves de nos écoles et institutions.

Cette formule paraît excellente et donnera de bons résultats.

Les arbres de Noël des Ecoles Maternelles

Traditionnellement les directrices des écoles maternelles de Saint-Cloud offrent à leurs jeunes élèves une séance récréative où l'on distribue des friandises. Depuis plusieurs années, des jouets collectifs sont offerts par la Municipalité, à la demande des membres du corps enseignant, beaucoup plus profitables que des jouets individuels, car les tout petits peuvent en avoir la jouissance durant tout le temps qu'ils passent dans ces écoles que chacun s'efforce de rendre gaies, claires et accueillantes.

Le nouveau Lycée de Jeunes Filles de Saint-Cloud

La première pierre du nouveau lycée de jeunes filles, angle boulevard de la République, rue de Buzenval, sera posée fin janvier et d'après le planning du ministère et l'accord des architectes, 15 classes devront être livrées pour la rentrée d'octobre 1959.

Résultats du Baccalauréat

Lycée de Jeunes Filles de Saint-Cloud

Mathématiques Élémentaires :

Bisson Monique, Blanc Françoise, Charonnière Josette, Chaufour Monique, Clergue Christianne, Darot Eliane, Fourticy Marie-Thérèse, Larrieu Marie-Françoise, Lataste Josette, Menechal Françoise, Metenier Francine, Muri Françoise, Peure Françoise, Robin Françoise, Safra Nicole, Tessier Françoise, Vuyart Michèle.

Sciences Expérimentales :

Baville Marie-Jeanne, Cabaret Marie-Claude, Coulombel Colette, Mamelincourt Françoise, Deshors Marie-Rose, Durand Françoise, Fauvergue Marie-Thérèse, Frege Liliane, Guiton Claude, Kousnetzoff Nathalie, Leclerc Colette, Livet Sylvie, Menant Catherine, Pringot Michelle, Raidt Michelle, Rumeau Nicole.

Philosophie :

Balraud Renée, Bourceau Michèle, Cristofini Florence, Duprat Odile, Girard Pierrette, Godichet Jacqueline, Guespin Marie-Claire, Jaquin Françoise, Jobin Annette, Le Bas Elisabeth, Lecuyer

Marion, Lemonnier Danièle, Lina Françoise, Marx Annie, Noel Françoise, Paulay Anne-Marie, Pagery Marie-Agnès, Reynes Jacqueline, Robba Françoise, Semette Christine, Taylor Juliette, Trahard Nicole, Truchetet Marie-Henriette, de Vals Marie-Catherine, Vanier Monique, Voinot Claude, Vilnot Denise, Safra Nicole.

1° A A' C C' :

A) Bastide Jeanne, Cortes Danièle, Guespin Madeleine, Lair Geneviève Thibaudeau Dominique, Thomas Mireille, de la Tribouille Béatrix.

A') Charra Joelle, Ingremeau Christianne, Lemoine Marie-France Ribière Marie-France, Rideau Cécile.

C) Barre Colette, Basse Anne-Marie, Bloch-Lemoine Chantal, Cournot Marie-Jeanne, Croset Marie-Joseph, Ghintran Odile, Herve Nelly, Joret Annie, De Lano Françoise, Levannier Françoise, Morianne Bernadette, Parisot Denise.

C') Dehennin Renée, Le Capon Jacqueline, Loussarar Christianne.

1° B :

Basse Françoise, Boucher Betty, Dietsch Marcelle, Douriez Brigitte, Dreyfus Francine, Guerin Claudine, Isambert Bernadette, Kahn Brigitte, Leutrzez Claude, Moser Geneviève, Perrier Annick, Piletta Danièle, Proux Annie, Pulver Myriam, Rosier Viviane, Villon Claude.

1° M :

Caënen Sabine, Conquet Christianne, Devaux Chantal, Drezet Christianne, Drezet Gisèle, Everaere Claude, Gaublonne Françoise, Herlem Danielle, Janvier Danielle, Leguedois Martine, Le Roux Arlette, Marin Dominique, Marty Jacqueline, Mezadourian Alice, Morin Micheline, Olivier Geneviève, Puzat Nayalen, Penotet Marie-Odile, Pirault Michèle, Renaudier Christianne, Schmitter Nadia, Vanquathem Evelyne.

1° M' :

Aubry Danièle, Beaudoin Monique, Bouchet Anne-Marie, Bouveyron Danielle, Fere Claudette, Hublet Jacqueline, Meyer Nicole, More

Sylviane, Netter Françoise, Rivais Annie, Saint-Guily Nicole, Tomasini Michèle.

Pourcentages de succès :

2^e partie : 67 %.

1^{re} partie : 70 %.

NOTA. — Nous publierons la liste concernant le lycée de garçons dans notre prochain numéro.

COURS COMPLEMENTAIRE SECTION COMMERCIALE

La section commerciale du cours complémentaire de jeunes filles de Saint-Cloud vient d'être reconnue par *l'Enseignement Technique*.

Le recrutement se fera donc désormais sur *examen* (date exacte et conditions seront fixées ultérieurement) du niveau du C.E.P.E.

Il sera également possible de demander au début de l'année scolaire des bourses d'enseignement technique (pour les plus jeunes) ou d'apprentissage (pour les plus âgées), lorsque les ressources familiales le justifieront.

COURS MENAGERS

Les cours d'enseignement ménager étendent chaque année leur activité et notamment aux élèves de notre cours complémentaire de jeunes filles qui suivent les leçons de cuisine et de coupe.

La distribution des prix a permis de récompenser 80 lauréates.

Le Saviez-vous ?

M. Poulard, venant de Ballancourt, a été nommé à la direction de l'Ecole publique de garçons des Coteaux.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

**

Le corps des Sapeurs-pompiers, à l'occasion de la traditionnelle Sainte-Barbe, a organisé un grand dîner suivi d'un bal de nuit en présence de la Municipalité. M. le lieutenant Pasquet et M. Chaveton, maire de Saint-Cloud, prirent la parole pour exalter, s'il en était besoin, l'esprit de sacrifice poussé parfois jusqu'à l'héroïsme dont font preuve en maintes occasions les membres de cette formation d'élite qui est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans la cité par la nécessité de développer la protection civile.

**

Selon les renseignements fournis par le chef de Centre des Centraux Molitor et Val d'Or, il est impossible actuellement de satisfaire les nouvelles demandes d'installations téléphoniques.

En effet, alors que le nouveau Central Val d'Or récemment ouvert, peut recevoir 10.000 abonnés, il a été équipé pour 4.000 seulement. Parallèlement, les câbles existants sont insuffisants et saturés sur Saint-Cloud notamment, à tel point que le chef de Centre ne peut même pas satisfaire les demandes de transfert d'anciens abonnés venant s'installer à Saint-Cloud.

En outre, faute de crédits, aucune extension nouvelle des actuelles installations n'est prévue avant 1960.

*

Le film « Madame et son auto » qui est sorti récemment

a été tourné en partie dans les locaux de la mairie de Saint-Cloud.

**

Nos trottoirs ne sont pas fondés sur ciment, mais sur sable et s'ils peuvent accidentellement supporter la charge de voiture de tourisme légères, il est formellement interdit aux riverains de faire monter sur les trottoirs des camions ou des véhicules lourds.

Des contraventions ont été dressées sur notre demande par les services de police. Nous nous en excusons, mais nous devons ménager les deniers des contribuables.

**

L'entretien de l'éclairage public coûte moins cher pour les réparations faites le jour, que pour les mêmes réparations effectuées la nuit, en raison du paiement des heures supplémentaires aux ouvriers chargés de ce travail, ce qui explique l'allumage des réverbères en plein jour, ce dont s'étonnent les personnes non prévenues.

**

Le défonçage des voies publiques et des trottoirs de la commune ne sont pas le fait, dans la majeure partie des cas, des services techniques municipaux, mais des administrations du Gaz, de l'Electricité et du Service des Eaux ou des P.T.T.

*

Les passerelles du chemin de fer (gare de Saint-Cloud-Montreuil et du Val d'Or) ne peuvent être saupoudrées de sel en cas de chutes de neige ou verglas, car la saumure qui tombe sur les rails électriques provoque des courts-circuits.

Service de garde des Pharmaciens pour l'année 1959

NOMS	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Octob.	Nov.	Décem.
Mme Bailly		1		12		21		30	6		8 et 11	
M. et Mme Grosjean		8		26	1	28			13		15	
Mme Landry		15		19	8		5		20		22	
Mme Maréchal	4	22			3	12 et 14			27	4	29	
Mme Miclea			1		17 et 18	19				11		9
M. Mignard	1		8		10	26				18		13
M. Perrotin			15		24			2		25		
M. Ricquier	11		22		7 et 31	7		9			1	
Mme Sanguinetti	18		29 et 30	5		14		15 et 16				
Mlle Thomas	25											

Les pharmaciens de Saint-Cloud rappellent qu'à tour de rôle ils assurent un service de garde hebdomadaire.

Le service de garde comporte l'ouverture de l'officine les dimanches et jours fériés et met à la disposition des malades toute fourniture d'urgence aux heures de fermeture des autres officines (en particulier service de nuit).

Le service de garde commence effectivement le samedi soir à l'heure de fermeture et se poursuit jusqu'au samedi suivant.

Nota. — Le tableau du service de garde des médecins ne nous a pas été communiqué au moment de la mise sous presse ; nous le publierons donc ultérieurement.

Les Activités des Associations Locales

CROIX ROUGE FRANÇAISE

Comité de Saint-Cloud

Permanence : Mardis à partir de 17 h. 30, Centre Culturel, 14, rue des Ecoles.

Secourisme : Une session est en cours et sera sanctionnée par l'examen de secouriste de la Croix-Rouge, par celui de Brancardier-Secouriste d'Etat.

Soins au Foyer : Plusieurs sessions par an à Paris au Conseil Départemental. S'inscrire à la permanence car une infirmière viendrait à Saint-Cloud faire les cours. Ces cours peuvent être sanctionnés par un examen préfectoral. Dans ce cas, il y a 12 demi-journées de stage à effectuer dans un hôpital.

Tombola : Tous les deux ans, la Croix-Rouge organise une grande tombola. 1.000.000 de billets. Gros lot : une DS 19, 5 Simca Aronde de luxe, Postes de télévision, manteaux de fourrure, 4.000 autres lots. Prix du billet : 100 fr. On trouve les billets à la permanence, à la Mairie, au Bureau d'Aide Sociale et dans les bureaux de tabac qui ont bien voulu s'en charger.

Timbres de surcharge : En vente dans les bureaux de poste. Cette surcharge alimente les Secours d'Urgence à l'échelon National.

Gymnastique corrective groupée : s'inscrire à la permanence qui indiquera la marche à suivre, 2 cours par semaine d'une demi-heure par les moniteurs du Centre de Rééducation Fonctionnelle, 26, rue Dailly, sous la surveillance d'une personne de la Croix-Rouge.

Journées du Sang : (voir article spécial.) Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements et voudrions créer dans le Cadre Croix-Rouge de la Région Parisienne un corps de donneurs bénévoles spécialisés pour les opérations du cœur. Après les Journées du Sang, nous organiserons, avec le Centre de Versailles, un rendez-vous mensuel pour le Don du Sang dans les conditions citées plus haut.

Placement d'Enfants : Nous sommes toujours à votre disposition pour tous renseignements à ce sujet.

Collecte à domicile : La cotisation a été perçue très en retard cette année. Nous nous en excusons et vous remercions de l'accueil que vous voudrez bien réserver à notre collecteur en 1959. Nous ne pouvons pas nous passer de votre générosité et si on n'est pas passé à votre domicile, vous pouvez nous apporter votre cotisation à la Permanence ou par l'intermédiaire de Secouristes que vous pourriez connaître.

Vie et bonté : Notre journal sur l'activité de la C.R. dans le monde entier. Cette revue passe successivement tous les sujets d'actualités qui touchent à la Croix-Rouge. Renseignements à la Permanence.

CULTURE ET CINEMA

Association qui, depuis plusieurs années œuvre pour l'amélioration de la qualité artistique et intellectuelle du cinéma, sélectionne et discute des films de haute valeur. Cette Association a présenté, mercredi 20 novembre, au Régent, le film de Jacques Tati « Mon Oncle » sous la présidence de M. Bernard Cazelles. Ce film comique en couleurs, est une satire de l'automatisme, de l'américanisme et du modernisme.

AMICALE DES ECOLES PUBLIQUES

Après le succès qu'elle avait obtenu l'an dernier, succès très mérité, la Compagnie Robert Ducros a donné le 20 décembre une deuxième fois à l'intention des vieux travailleurs « Mademoiselle » l'excellente comédie de Jacques Deval. Les anciens étaient nombreux et applaudirent les acteurs, tous excellents.

A l'issue de la représentation eu lieu le tirage de la tombola de la section locale de la Fédération Nationale des Combattants Républicains.

ACTION CATHOLIQUE GENERALE FEMININE

En présence de MM. Chaveton, Rollin, Laurence et Joulia, Maire et adjoints, ainsi que d'un très nombreux public, Madame Clément, conseiller municipal, présidente de l'Action catholique générale et son Comité donnaient à la salle des Fêtes municipale, leur matinée récréative de Noël. Programme de choix : crèche vivante, danses, films en couleurs, goûter et surtout distribution de jouets de valeur.

L'AUTOMOBILE-CLUB DE SAINT-CLOUD

Le sixième rallye organisé par l'Automobile-Club de Saint-Cloud a obtenu un très gros succès. Le remise des récompenses eu lieu dans la salle des mariages en présence de MM. Chaveton, maire de Saint-Cloud ; Rollin, Laurence, adjoints ; Primel, conseiller municipal, Defrémont, Antonat. MM. Marin, conseiller municipal, président de l'Automobile-Club de Saint-Cloud et Lemonnier, conseiller municipal, directeur de la course, prononcèrent de brèves allocutions, ainsi que M. Chaveton.

MOTO-CLUB CLODOALDIEN

TRIAL DE NOEL

Le 6^e « Trial de Noël », organisé le 14-12-58 par le Moto-Club Clodoaldien, s'est disputé dans les bois de Buc et a obtenu un très grand succès.

Cette belle manifestation motocycliste, qui est qualificative pour le Championnat de France de « Trials », a mis à l'épreuve l'adresse et le courage de nos participants nationaux.

La distribution des récompenses a eu lieu au Siège du Moto-Club Clodoaldien, 76, boulevard Senard.

M. Chaveton, maire, qui honorait de sa présence cette soirée, remercia chaleureusement l'assistance et remit le Challenge « Ville de Saint-Cloud », à l'Union Motocycliste Nemourienne, vainqueur 1958.

Le Challenge « Clajama » fut remis par M. Garnier André, à la formation de la Sûreté Nationale. Vainqueur 1958.

Le Challenge « Porto Antonat » fut remis au Moto-Club Chatillonnais qui l'acquiert définitivement par ses victoires 1955 et 1958.

La Coupe des Tissus Gaillard fut offerte au vainqueur de la journée : Delaune Claude, du Moto-Club Chatillonnais, de la catégorie « Experts » petites cylindrées.

La coupe des huiles « Motul » fut offerte à Baj Edouard de l'U. M. Nemours. Vainqueur catégorie « Juniors ».

Enfin, M. Agrassent, maire de Buc, remit au vainqueur de la catégorie « Experts » Grosses cylindrées, Jacquemound de l'U.M. Nemours, la coupe « Ville de Buc ».

Ainsi que de nombreux prix offerts par les firmes sportives et amies.

Le Président et le Comité du Moto-Club Clodoaldien renouvellent leurs remerciements à tous ceux qui ont contribué au succès de ces épreuves.

SOCIETE D'HORTICULTURE ET DES JARDINS POPULAIRES DE FRANCE SECTION DE SAINT-CLOUD

La section organise le vendredi 23 janvier à 20 h. 30 au Centre culturel, une causerie placée sous la présidence de M. Bondy, directeur de l'école de garçons Centre, qui sera faite par M. Jean Barret sur le sujet :

Les Travaux au jardin et les traitements des arbres fruitiers.

CREATION DU CERCLE HIPPIQUE DE St-CLOUD

Saint-Cloud et son magnifique parc sont des lieux rêvés pour l'équitation.

Aussi salue-t-on avec plaisir la création du cercle hippique de Saint-Cloud.

Ceux qui s'intéressent au Cheval et à l'équitation ont le plus grand intérêt à se grouper dans le cadre de notre cité. Au surplus un bureau provisoire a déjà été constitué. Le président en est Monsieur Jean Marin, le vice-président, M. Robert Risch, la secrétaire, Mlle Nicole Bernard, le trésorier, M. Le Trévidic.

Une réunion d'informations est prévue au Centre culturel, rue des Ecoles à Saint-Cloud, le mardi 27 janvier 1959, à 21 heures. Les membres du bureau seront à la disposition des futurs cavaliers et amazones pour leur fournir tous renseignements utiles et pratiques.

PHOTO-CINE-CLUB DE SAINT-CLOUD

Du 9 au 12 novembre au Centre Culturel et Artistique le Photo-Ciné-Club a présenté la 2^e Exposition des travaux de ses membres.

Une assistance nombreuse a encouragé par sa présence les efforts des exposants et beaucoup de personnes furent surprises par les possibilités désormais mises à la portée de tous dans le domaine de la photographie en couleurs.

Rappelons que les réunions du Photo-Club se tiennent, 14, rue des Ecoles, les 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Le 1^{er} octobre a été déclaré à la préfecture, le Centre International d'Echanges et d'Informations sur la Productivité appliquée (C.I.S.P.A.). But : favoriser les enquêtes, études et voyages d'échanges et d'informations en France et à l'étranger ; grouper, centraliser les informations et renseignements concernant les applications des méthodes de productivité dans les entreprises françaises et étrangères ; diffuser ces informations entre tous les membres de l'association.

Siège social : 5, rue Pasteur à Saint-Cloud.

Le 17 novembre a été déclarée également, l'association des propriétaires et locataires riverains des bords de la Seine de la ville de Saint-Cloud. But : Défense des intérêts de ses membres concernant l'aménagement et l'élargissement du quai Carnot. Siège social : 20 ter, quai Carnot à Saint-Cloud.

CHEZ LES VIEUX TRAVAILLEURS

Le 26 octobre dernier, au Centre Culturel un excellent goûter a été servi aux Vieux Travailleurs clodoaldiens. Au cours de ce goûter Madame Maguy Michel, chanteuse réaliste des cabarets et music-halls — toujours dévouée aux œuvres de solidarité — était venue, accompagnée de Mademoiselle Yvette Castéra, chanteuse 1900 de la radio-télévision, apporter quelques instants de franche gaîté et de joyeux souvenirs de la « Belle époque ». Les deux artistes, très brillantes, ont été l'objet d'ovations répétées.

CLUB SPORTIF DU COURS COMPLEMENTAIRE DE SAINT-CLOUD

Sous l'impulsion de M. Monsel, Premier Adjoint, cette société fondée en 1946 par M. Léturgez, professeur d'éducation physique, va reprendre son activité. M. Dassaud, moniteur municipal d'éducation physique, enseignera l'initiation sportive (hand-ball, volley, basket, athlétisme) sur le terrain du groupe du Centre le jeudi après-midi de 14 à 17 heures. Ultérieurement, des équipes seront constituées.

Compte rendu analytique des Séances du Conseil Municipal

SEANCE DU 21 OCTOBRE 1958

Présents : M. Chaveton, Maire; MM. Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Joulia, Adjoint; M. Charonnière, Mme Lorrain, MM. Guillaume, Lemonnier, Petit, Colin, Delahaye, Marin, Salles, Ducros, Coutureau, Devèze, Comeau, Primel, Bottigelli, Mme Cheron, MM. Le Guen et Becart.

Absents excusés : Mme Clément, MM. Beaufocher et Hatry.

Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

Mme Clément a donné pouvoir à Mme Lorrain.

M. Beaufocher a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Hatry a donné pouvoir à M. Salles.

M. Delahaye est nommé secrétaire de séance.

Dès le début de la séance quelques modifications au dernier procès-verbal de la réunion du 28 juin sont demandées.

M. Comeau fait part que, lors du débat de la question « Terrains Réservés au culte », il avait apporté une pétition des habitants du quartier de la Passerelle et que le compte-rendu du Conseil ne mentionnait pas la pétition présentée.

Il déclare que pour cette raison il n'approuvera pas le procès-verbal ainsi que la désignation du secrétaire de cette séance.

M. Salles indique qu'une omission a été commise sur le dernier compte-rendu du Conseil, celui-ci ne mentionnant pas les félicitations que le Conseil a adressées, sur sa demande, à l'occasion de l'élection de M. Devèze au Conseil Général.

Le Maire prend acte de cette omission et un rectificatif sera porté au procès-verbal.

M. Le Guen signale que le compte-rendu de la séance du 28 juin 1958 lui a été adressé trop tardivement.

Le Maire répond qu'il prend bonne note pour l'avenir.

Le procès-verbal est adopté par 22 voix contre 4, celles des conseillers du groupe communiste et une abstention, celle de M. Ducros en raison de son absence à la réunion du 28 juin.

Le Conseil procédant ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

Décide, à l'unanimité,

1°) a) D'installer dans le meilleur délai possible un chauffage par aérothermes à la Salle de gymnastique du stade Kelly, avenue du Maréchal Foch.

b) De passer une convention avec la « Générale Aéronautique Marcel Dassault » pour l'utilisation de la salle de gymnastique, du plateau d'évolutions, du terrain de basket du stade Kelly, ainsi que de la piste de courses à pied du stade municipal quai Carnot.

c) De passer une convention avec les Etablissements « Pompes Guinard » pour l'utilisation, le samedi après-midi, du terrain de foot-ball du stade municipal, quai Carnot.

d) De poursuivre les démarches auprès de l'Autorité Supérieure pour l'attribution à la ville d'un second terrain de foot-ball dans le domaine National de Saint-Cloud, au lieu dit la « Porte Verte ».

Sur la proposition de M. Coutureau un vœu sera adressé dans ce sens à M. Maurice Herzog, Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports.

2°) Décide à l'unanimité, afin de donner tout l'éclat désirable au 40^e anniversaire de la Fête de la Victoire, de rechercher une musique plus adaptée au caractère de cette cérémonie.

M. Monsel est chargé de se mettre en rapport avec la musique de la Sûreté Nationale.

3°) Décide à l'unanimité,

a) De passer un marché de gré à gré avec les Etablissements Chonez, à Chaville, pour la fourniture de tuyaux en vue des travaux d'assainissement du bassin du Val d'Or « A ».

b) D'intervenir énergiquement auprès des services compétents de la ville de Paris pour qu'ils prennent à leur charge les gains réglementaires à construire autour des égouts afin de protéger la conduite des eaux de l'Avre de toute pollution et ce, dans le plus court délai, afin de ne pas retarder l'exécution du programme prévu.

4°) Décide, à l'unanimité, d'acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation deux parcelles de terrain sises en bordure des rues Albert 1^{er}, des Pâtures et du boulevard Sénart, d'une superficie totale de 1.900 m² environ pour la construction d'un H.L.M. de catégorie « A » devant servir au logement des habitants d'un îlot insalubre.

A la suite d'un exposé de M. Joulia, concernant les démarches entreprises par lui en vue de la construction d'immeubles de logement pour résorption d'un îlot insalubre de la Place de l'Eglise et des observations de M. Lemonnier relativement à la réalisation de cette opération sur le plan pratique,

Le Conseil décide de renvoyer cette affaire à la prochaine séance, M. Joulia devant, entre temps, faire une étude complète à ce sujet.

5°) Décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable sur le compte de gestion du Receveur-Percepteur Municipal pour les opérations de l'exercice 1957.

Sur la proposition de M. Bécart, le Conseil, adresse un témoignage de satisfaction au Receveur-Percepteur Municipal pour la bonne tenue de ce compte.

6°) Après que M. le Maire eût laissé la présidence à M. Monsel, premier maire adjoint, comme la loi le veut et s'être retiré de la salle :

Décide par 22 voix contre 4, celles des conseillers du groupe communiste, d'approuver le compte administratif de la ville pour les opérations financières de l'exercice 1957, compte qui donne à l'état final les résultats suivants :

Recettes	547.394.493 F
Dépenses	539.934.987 F
Excédent de recettes	7.659.506 F

7°) Décide, à l'unanimité :

a) D'approuver un avenant concernant le parc automobile de la ville.

b) D'approuver un avenant de transfert à la ville concernant la propriété Mateossian, acquise par la commune.

Autorise le Maire à signer les nouveaux avenants.

c) D'ouvrir un crédit de 160.000 F pour augmentation de primes d'assurance automobile.

8°) Décide, à l'unanimité, de porter à 18 années avec clauses de révision triennale le bail de l'immeuble sis, 6, place de l'Eglise en vue du regroupement des services de la Police d'Etat de Saint-Cloud.

9°) Décide, à l'unanimité de procéder au remboursement de différentes sommes à des familles dont les enfants n'ont pas fréquenté la colonie de vacances municipale.

10°) Approuve à l'unanimité un avenant à la convention passée avec la Société des Marchés de France concernant le marché de la rue Dailly.

11°) Décide, à l'unanimité d'attribuer une subvention en faveur des sinistrés des départements du Bas-Rhin et du Gard.

12°) Décide à l'unanimité, d'admettre en non-valeur différentes cotes irrécouvrables pour transports en ambulance.

13°) Décide, à l'unanimité d'accorder une indemnité à un chef de bureau honoraire de la mairie qui a tenu un bureau de vote lors du référendum du 28 septembre 1958.

Sur une question de M. Bottigelli, le maire indique que pour les prochaines élections législatives il sera demandé aux conseillers municipaux de faire partie d'un bureau de vote.

14°) Donne un avis favorable aux demandes de sursis d'incorporation qui lui ont été présentées.

Affaires diverses.

a) M. Delahaye rappelle que lors de la dernière commission des Fêtes et Sports du 30 mai 1958 la commission avait été unanime pour procéder à l'édification d'une petite tribune au stade municipal quai Carnot.

M. Monsel indique que le coût de cette dépense est évalué à 600.000 F.

M. le Maire fait part que de gros efforts financiers doivent être entrepris par la ville tant pour l'éclairage public, la colonie de Charbonnière, la Garderie etc... et que cette question sera étudiée ultérieurement.

b) Le Conseil, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au Maire pour continuer les pourparlers nécessaires tant auprès de M. le Préfet de Seine-et-Oise que de M. le Préfet de la Seine pour l'établissement de la ligne d'autobus Pont-de-Neuilly-Saint-Cloud prévue par la R.A.T.P.

c) Le Maire signale qu'un projet est actuellement en cours d'étude pour l'agrandissement du Pavillon Mateossian, 56, avenue du Maréchal Foch pour y loger des sapeurs-pompiers et employés communaux.

Cette question sera reprise au Conseil Municipal lors de l'examen du Budget Primitif de 1959.

d) M. Primel pose une question au sujet des rumeurs qui ont couru en ville concernant le départ du secrétaire général de la mairie ;

M. le Maire répond que le secrétaire général avait épuisé ses congés de maladie et qu'actuellement il avait obtenu sa réforme.

Interventions diverses.

a) M. Bottigelli demande au Maire les renseignements qu'il a recueillis près de la S.N.C.F. concernant la fermeture abusive du passage à niveau boulevard Jules Peltier.

Le Maire lui indique qu'il a adressé une lettre au chef de district intéressé et qu'il attend sa réponse qui, sans aucun doute, sera favorable.

b) M. Primel déclare qu'il a eu des plaintes concernant l'éclairage de l'avenue Foch (arbres non élagués).

Le Maire répond qu'il va intervenir auprès de l'élagueur chargé de ce travail.

M. Primel demande, en outre, qu'il soit installé un « stop » à l'angle de la rue de Montretout, du Boulevard de la République et de la rue des Tennerolles, ce croisement étant dangereux pour la circulation.

Le Maire répond qu'il va demander aux Services Techniques d'étudier cette question.

c) M. Devèze demande le ravalement de l'immeuble de la « Tête Noire » place Georges Clémenceau.

M. Devèze signale que l'établissement de la Zone Bleue dans le quartier du centre a soulevé de nombreuses réclamations de commerçants et qu'un sens unique conviendrait mieux.

La séance est levée à 23 h. 15.

Le Secrétaire de Séance :
D. DELAHAYE.

SEANCE DU 22 OCTOBRE 1958

Présents : M. Chaveton, Maire ; MM. Monsel, Rollin, Schreder, Joulia, adjoints ; M. Charondière, Mme Lorrain, MM. Guillaume, Petit, Marin, Salles, Ducros, Coutureau, Devèze, Comeau, Bottigelli, Primel, Mme Cheron, MM. Le Guen, Bécart.

Absents excusés : M. Laurence, adjoint ; Mme Clément, MM. Lemonnier, Beaufocher, Colin, Delahaye, Hatry.

Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Laurence a donné pouvoir à M. Rollin.

Mme Clément a donné pouvoir à Mme Lorrain.

M. Lemonnier a donné pouvoir à M. Marin.

M. Beaufocher a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Colin a donné pouvoir à M. Guillaume.

M. Delahaye a donné pouvoir à M. Monsel.

M. Hatry a donné pouvoir à M. Salles.

Secrétaire de séance : M. Marin.

Dès l'ouverture de la séance, le maire donne connaissance du programme de la soirée consacré à l'examen de l'avant-projet du plan d'aménagement communal et à la désignation d'un îlot insalubre à rénover.

Après avoir donné lecture de l'article paru au bulletin municipal du 3^e trimestre 1958 sur le plan d'aménagement communal, il passe la parole à M. Dubrulle, Urbaniste, chargé par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme de l'avant-projet du plan d'aménagement de la ville en ce qui concerne la répartition du territoire communal en plusieurs zones d'habitations.

A la suite de l'exposé de M. Dubrulle tant sur la question de l'avant-projet du plan d'aménagement communal que sur celle des îlots insalubres et à la suite de plusieurs demandes d'explications et de diverses observations présentées par certains conseillers municipaux.

Le Conseil,

Décide de se réunir à nouveau le 12 novembre pour examen complémentaire et décision définitive.

Affaires diverses.

Le Conseil,

Autorise la Maire en vue de l'aménagement du fond de la place Georges Clémenceau à faire toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation pour

cause d'utilité publique, de parcelles de terrain sises en bordure de la place, d'une surface totale de 1.317 m² environ.

Charge le Maire d'intervenir auprès du Ministère des travaux publics pour l'obtention d'une subvention aussi élevée que possible à titre d'aide exceptionnelle de l'Etat pour aménagement de la Tête du Pont de Saint-Cloud, point de départ de l'autoroute de l'Ouest.

Interventions diverses.

M. Monsel déclare qu'il est contre le projet d'élargissement du quai Carnot tel qu'il est présenté.

Il indique que ce projet amènera la suppression d'une partie du stade municipal, quai Carnot, et d'une partie de la cour de récréation de l'Ecole des Coteaux.

Le Maire répond qu'il interviendra auprès des services des Ponts-et-Chaussées et de l'Urbanisme pour réduire la largeur du trottoir (côté habitations) ainsi que celle de la zone non aedificandi.

M. Schreder propose une voie à double sens en encorbellement sur la Seine.

Le Maire répond que cette solution est très onéreuse et que la question de l'élargissement du quai Carnot sera soumise au Conseil Municipal si des réclamations contraires au projet étaient présentées par des riverains.

M. Le Guen demande si la Municipalité envisage à l'occasion du départ de M. Bonnifaud, secrétaire général de la mairie, une manifestation de sympathie.

Le Maire répond que c'est sur le désir exprimé par M. Bonnifaud qu'aucune réception n'a été organisée et précise que l'intéressé, malade, a été réformé sur sa demande et admis à faire valoir ses droits à la retraite.

La séance est levée à 23 h. 45.

Le Secrétaire de Séance :
MARIN.

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 1958.

Présents : M. Chaveton, Maire ; MM. Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Joulia, adjoints ; M. Charondière, Mme Lorrain, MM. Lemonnier, Petit, Beaufocher, Colin, Delahaye, Marin, Salles, Ducros, Coutureau, Hatry, Comeau, Primel, Bottigelli, Mme Cheron, MM. Le Guen, Devèze.

Absents excusés : Mme Clément, MM. Guillaume, Bécart.

Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

Mme Clément a donné pouvoir à Mme Lorrain.

M. Guillaume a donné pouvoir à M. Colin.

M. Bécart a donné pouvoir à M. Le Guen.

Dès l'ouverture de la séance le Maire indique qu'il a convoqué le Conseil pour le 5 novembre bien que la date du 12 novembre ait été fixée par le Conseil dans sa séance du 22 octobre 1958 pour que cette nouvelle réunion soit comprise dans la durée de session réglementaire.

Le Conseil,

Après avoir examiné en détail le zoning figurant sur l'avant-projet du plan d'aménagement communal lequel a été complété par les opérations de voirie, indiquées par la commission communale du plan et la commission des travaux ;

Après avoir entendu le rapport du Maire et sur une question préjudicielle posée par M. Lemonnier afin de savoir si l'avant-projet d'aménagement sera pris en considération dans son ensemble ou partiellement par un vote sur chaque zone.

Décide,

Par 17 voix contre 7 et 3 abstentions de voter l'ensemble de l'avant-projet du plan d'aménagement communal en ce qui concerne le zoning :

Ont voté pour : M. Chaveton, MM. Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Joulia, Clément, Charondière, Mme Lorrain, Guillaume, Petit, Beaufocher, Colin, Delahaye, Marin, Ducros, Coutureau.

Ont voté contre : MM. Salles, Devèze, Hatry, Primel, Comeau, Bottigelli, Mme Cheron.

Se sont abstenus : MM. Lemonnier, Le Guen, Bécart.

Le Conseil,

Décide ensuite par 22 voix et 7 abstentions d'adopter l'avant-projet du plan d'aménagement communal tel qu'il lui est soumis, compte tenu de l'amendement déposé par le Maire tendant à limiter à 12 mètres la hauteur « hors tout » pour les constructions à réaliser dans la zone résidentielle d'habitations basses avec jardins.

Ont voté pour : M. Chaveton, MM. Monsel, Rollin, Schreder,

Laurence, Joulia, Mme Clément, M. Charonnière, Mme Lorrain, MM. Guillaume, Lemonnier, Petit, Beaufocher, Colin, Delahaye, Marin, Coutureau, Devèze, Hatry, Becart.

Ont voté également pour, mais avec réserve : MM. Salles et Ducros.

Se sont abstenus : MM. Primel, Comeau, Mme Cheron, MM. Bottigelli, Le Guen.

..

Décide de confier à la Société Anonyme Emmaus dont le siège social est situé à Paris, 32, rue des Bourdonnais, la construction de l'immeuble de relogement à réaliser dans le quartier de la Passerelle pour lequel le Conseil, à l'unanimité, a décidé dans sa séance du 21 octobre 1958 l'acquisition du terrain nécessaire.

..

Décide, à l'unanimité, qu'il sera procédé à une opération d'urbanisme ayant pour objet la rénovation par étapes successives d'un premier secteur à rénover qui comprendra :

- Place de l'Eglise, n° 2, 4, 6 et 8.
- Rue du Docteur Desfossez, côté pair n° 6.
- Rue Royale, côté pair n° 28 et 30.

Les habitants des immeubles à détruire devant être relogés dans l'immeuble dont la construction est prévue dans le quartier de la Passerelle.

Décide de poursuivre l'enquête parcellaire et sociale du secteur dont il s'agit en vue de la déclaration d'utilité publique.

La séance est levée le 6 novembre à 0 h. 30.

Le Secrétaire de Séance :

D. DELAHAYE.

SEANCE DU 18 DECEMBRE 1958

Présents : M. Chaveton, Maire ; MM. Monsel, Rollin, Laurence, Joulia, adjoints ; Mme Clément, M. Charonnière, Mme Lorrain, MM. Guillaume, Lemonnier, Petit, Beaufocher, Delahaye, Marin, Saïles, Ducros, Comeau, Primel, Bottigelli, Mme Cheron, M. Becart.

Absents excusés : MM. Schreder, Colin, Coutureau, Le Guen.

Absents : MM. Devèze, Hatry.

M. Delahaye est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour deux modifications au dernier procès-verbal sont demandées par MM. Lemonnier et Bottigelli et aussitôt acceptées.

En conséquence et à la demande de M. Lemonnier, le dernier paragraphe de la page 5 du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 novembre 1958 est ainsi modifié :

« A la suite d'un échange de vues et après avoir entendu le rapport du Maire sur une question préjudicielle posée par M. Lemonnier afin de savoir si l'avant-projet du plan d'aménagement communal sera voté en bloc ou si on admettra des votes préalables sur des questions particulières.

« Décide :

« Par 17 voix contre 8 et 2 abstentions de repousser la motion préjudicielle.

« Ont voté contre la motion préjudicielle : MM. Chaveton, Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Joulia, Mme Clément, MM. Charonnière, Guillaume, Mme Lorrain, MM. Petit, Beaufocher, Colin, Delahaye, Marin, Ducros, Coutureau.

« Ont voté pour : MM. Salles, Devèze, Hatry, Primel, Comeau, Bottigelli, Lemonnier, Mme Cheron.

« Se sont abstenus : MM. Le Guen et Bécart.

La seconde modification demandée par M. Bottigelli est la suivante :

« Dans la présentation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 novembre 1958, à propos de la discussion sur la résorption d'un îlot insalubre la question préalable posée par M. Bottigelli sur laquelle un vote est intervenu a été présentée après la décision concernant la Société de constructions Emmaus.

« Ce vote portait sur la question de savoir si le Conseil Municipal décidait de construire l'immeuble de relogement, en régie ou de confier la construction à une société. Il est en fait intervenu préalablement à la délibération citée au début du compte rendu. »

Compte tenu de ces rectifications le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

..

Le Conseil procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1°) Emet, à l'unanimité, un avis défavorable au projet d'élargissement de la RN-187, tel qu'il est présenté par les Services des Ponts-et-Chaussées de Seine-et-Oise.

2°) Décide à l'unanimité, de confier à la Société Emmaus, 32, rue des Bourdonnais à Paris, la construction d'un immeuble H.L.M., catégorie « A » de 50 appartements, dans le quartier de la Passerelle pour résorption d'îlots insalubres et, dans ce but, de rétrocéder à cette société les terrains d'une superficie totale de 1986 m² dont l'acquisition a été décidée par délibération du Conseil Municipal en date du 21 octobre 1958.

Autorise le Maire à passer tous actes de vente ou toutes conventions avec la Société Emmaus, en vue de la réalisation de cette opération.

3°) Accepte, à l'unanimité, les frais d'honoraires de l'avocat chargé de défendre les intérêts de la ville dans une instance au Conseil d'Etat.

4°) Accorde, à l'unanimité, la garantie de la ville pour un prêt complémentaire de 18.127.000 F, à contracter par la Société Anonyme d'H.L.M. « Le Logement Familial du Bassin Parisien » pour la réalisation d'un groupe de 50 logements à usage locatif, projeté rue Dailly et rue du Docteur Desfossez et vote les centimes additionnels nécessaires en vue d'assurer cette garantie.

D'autre part, autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la « Caisse d'Epargne de Paris » et la Société « Le Logement Familial du Bassin Parisien ».

5°) Autorise, à l'unanimité, le Maire à contracter un nouvel emprunt de 43.980.000 F pour la réalisation d'un groupe de 40 logements situés 71, rue Sévin-Vincent dont les annuités seront remboursées pour les acquérants sous le couvert de la S.E.M.I.B.O. au même titre que celui de 33.270.000 F souscrit précédemment.

6°) Décide, à l'unanimité, de maintenir sa délibération du 21 octobre 1958 fixant à 18 années, avec clauses de révision triennale, le bail de l'immeuble sis, 10 place de l'Eglise, en vue du regroupement des services de Police de Saint-Cloud.

7°) Décide, à l'unanimité, de renouveler pour 3 ans le bail du Presbytère venant à expiration le 31 décembre 1958.

8°) Décide, par 21 voix et 4 abstentions, celles du groupe communiste, d'émettre un avis favorable à l'approbation, par l'autorité supérieure, du budget complémentaire de l'exercice 1958 et du budget primitif pour 1959 des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud.

9°) Décide par 19 voix et 6 abstentions, celles des conseillers des groupes communiste et socialiste, de voter après lecture par le Maire de son rapport, le budget complémentaire de la ville, budget équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 121.769.686 F soit pour les reports : 84.736.922 F et les compléments : 37.032.754 F.

M. Charonnière a voté le budget mais avec les réserves suivantes : il estime que les centimes additionnels sont insuffisants et que par ailleurs la ville aurait dû contracter immédiatement l'emprunt de 30 millions pour assainissement.

10°) Décide, à l'unanimité, d'appliquer au personnel enseignant le nouveau tarif horaire prévu par la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale du 5 novembre 1958 pour la surveillance des cantines scolaires.

Affaires diverses.

11°) Décide, à l'unanimité, en raison de l'extension de la ville et du développement de certains services, la création d'un poste de téléphoniste à la mairie.

12°) Décide, à l'unanimité, de relever au taux maximum fixé par un arrêté interministériel du 29 novembre 1958 les vacations horaires allouées aux officiers, sous-officiers, caporaux et sapeurs du corps des sapeurs pompiers de Saint-Cloud, avec effet du 1^{er} novembre 1958.

13°) Décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur différentes cotes irrécouvrables concernant les enfants qui n'ont pas fréquenté la colonie de vacances de Charbonnière.

14°) Autorise, à l'unanimité, le Maire à traiter avec les Etablissements Boutet-Grondeau-Labarre pour la vente d'un lot de grumes — chêne — dans la propriété de Charbonnière et à signer le contrat à intervenir.

Toutefois, sur la proposition de M. Bottigelli, il sera demandé, au préalable, l'avis de l'Administration des Eaux et Forêts à Orléans en ce qui concerne le prix de vente des bois de grumes dans la région orléanaise.

Sur une question posée par M. Bécart il sera demandé au Régisseur de Charbonnière une étude sur les arbres dangereux (chute de grosses branches etc.) pouvant exister dans la propriété communale afin d'éviter des accidents pendant la colonie.

15°) Renvoie à la commission des travaux l'étude de l'implantation du monument Gounod.

16°) Décide, à l'unanimité, de refuser un legs fait à la ville étant donné que les charges prévues par le testataire semblent hors de proportion avec la somme léguée.

Interventions Diverses.

a) Le Maire donne lecture d'une lettre du 16 décembre de M. le Préfet de Seine-et-Oise, Direction des Affaires Communales, concernant l'Aménagement de la Place Georges Clémenceau.

Cette affaire est renvoyée pour étude aux Commissions compétentes.

b) M. Primel s'informe du résultat des négociations qui ont eu lieu au sujet de la ligne d'autobus 244.

M. le Maire répond que l'affaire suit son cours, qu'il a écrit tout récemment à M. le Maire de Neuilly, à la Préfecture de la Seine en communiquant une lettre d'un collègue de Nanterre. Il fait part d'une contre-proposition tendant à faire partir l'autobus de la Porte Maillot.

c) Mme Chéron signale le danger, en cas de gel, d'un mauvais écoulement d'eau, place Deville, M. le Maire lui indique que des travaux d'égout ont été faits au droit de l'immeuble en question et que tout danger est écarté.

d) M. Delahaye se fait l'interprète du Directeur de la colonie de vacances de Charbonnière pour demander au Conseil l'achat d'un appareil de cinéma pour les jours de pluie à la colonie.

M. Bécart fait remarquer que les films qui conviennent aux grands, ne conviennent généralement pas aux tout-petits, que le cinéma est un langage fait pour adultes, que c'est un effort imposé pendant une heure à un enfant.

Le Conseil ne retient pas cette suggestion.

e) Sur une question posée par M. Charonnière pour le relèvement du tarif des licences des débits de boissons, soit :

— Licence restreinte de 7.500 à 10.000 F.

— Licence de plein exercice de 5.000 à 20.000 F.

Le Conseil, décide par 15 voix contre 8 et 2 abstentions de refuser toute augmentation du tarif des licences des débits de boissons.

Ont voté pour : MM. Comeau, Primel, Bottigelli, Mme Chéron MM. Bécart, Le Guen, MM. Rollin, Charonnière.

Ont voté contre : MM. Chaveton, Monsel, Schreder, Laurence, Joulia, Guillaume, Lemonnier, Petit, Beaufocher, Colin, Delahaye, Marin, Salfes, Ducros, Coutureau.

Se sont abstenues : Mmes Clément et Loirain.

La séance est levée à 0 h. 15 le 19 décembre 1958.

Le Secrétaire de Séance :
D. DELAHAYE.

ETAT CIVIL DU 4^e TRIMESTRE 1958

NAISSANCES

Mois d'Octobre

Daniël, René Bacos ; Patrick, Albert, Edmond Allait ; Joëlle, Thérèse Scotto ; Bertil, François, Bernard Thulin ; Martine, Germaine Delprat ; Bruno, Jean, Guy Georges ; Chantal, Michèle Renault ; Véronique, Paule, Geneviève Ribière ; Bernard, Roger ; Georges, Alain Potel ; Pierre, Raymond Martin ; Roger, Charles, Raymond Foulet ; Catherine, Agnès Torres ; Pascal, André, Marie Viatte ; Nelly, Lucienne, Marcelle Vion ; Christine, Mireille, Lucie, Suzanne Maurel ; Patrice, Alfred, Alain Culleron.

Mois de Novembre

Marie-Christine, Hélène Chevalier ; Alain Defoix ; Sylvie, Elise Lepine ; Martine, Cécile Mourgues ; Dominique, Martine, Claire Magnien ; Laurent, Gérard Crepon ; Jean, Gérard Boutteville ; Dominique, Marie, Bernadette Bastide.

Mois de Décembre

Marc, Jean Ronjau ; Brigitte, Julienne Dubois ; Pascal, André, Maurice Lemiere ; Nathalie, Marguerite Rossignol ; Pascal Tessier ; Jean-Marc Gazda ; Georges Campos ; Olivier, Hubert Molcard.

MARIAGES

Mois d'Octobre

Jacques, Victor Glaux et Régine, Marthe, Marie Foulon ; Bernard, Michel Labesse et Claude, Charlotte, Renée Dupré ; François, Jules, Octave Jonathan et Monique, Marie-Thérèse, Alphonsine Jacquemard ; André, Paul, Henri Ferre et Christiane, Louise, Jacqueline Chevalier ; Daniel, François, Quentin et Eliane, Francine Polo ; Claude, Emile, Joseph Leuret et Nicole, Roberte, Marcelle Gerard ; Charles, Auguste, Marie Luel et Lucienne Mouroux ; Jacques,

Marcel, Julien Boisse et Monique, Yvonne Bres ; Albert, Guy, Ernest, Marie Autran et Anne-Marie, Jeanne, Louise Sardou ; Henri, Félix Pascal et Pierrette, Marguerite, Angèle Ibler ; Joseph, Jorian et Janine, Madeleine Horny ; Raymond, François Vial et Jeannine, Marie, Nathalie Bessiere.

Mois de Novembre

Serge, François Burnet et Micheline, Raymonde Perrault ; André, Léon, Pierre, Valentin, Delaire et Marie-Thérèse Le Berre ; Olivier, Jean, François Enault et Danielle, Marcelle, Christiane Corhumel ; Reino Kilcer et Hélène, Anne-Marie, Chantal Plasse ; André, Pierre, Marie Le Guennec et Thérèse, Marie, Léontine Jegoux ; Jean-Pierre Rouff et Gladys, Ellen Higinbottom.

Mois de Décembre

Jacques, René Goujon et Marie, Alice, Germaine Suet ; Jacques, Florent Peyron et Thérèse, Alice Quentin ; Georges, César Modoux et Anna Berche ; Jacques, Charles Pro et Paulette, Florentine Richard ; Paul, Augustin, Charles, Joseph Honoré et Andrée, Marie Biscayar ; Fernand, Baptistin, Honoré Astier et Simone, Bertile Michel ; Jean-Paul, Marc, François Maurin et Liliane, Louissette, Adèle Geyer ; Jean-Claude, André Leylavoix et Jeannine, Ginette Morna ; Gaston, Gilbert Rapicault et Joëlle, Maria, Rosalie Bes-suand ; Charles, Edouard Hery et Andrée, Claude, Hélène Senechal ; Guy, René Lavalette et Renée Charleux ; Robert, Gabriel Morin et Mauricette Charleux, Jean, Noël Smolarz et Hélène Czosnowski ; Michel, Gaston Le Foll et Gisèle Decailly ; Gildas, François Machelot et Liliane, Colette Buraud ; Louis, Charles Devance et Jacqueline Gaillard.

DECES

Mois d'Octobre

Augustine, Marguerite, Emilie Jouanique, Femme Gatier, 61 ans ; Henriette, Louise Tridon, Femme Boissay, 63 ans ; Gabrielle, Bibal, femme Marie, 84 ans ; Pierre, Henri, Félix Brun, 80 ans ; Augustine, Alphonsine Senac, 79 ans ; Bathilde, Marthe Ballot, femme Richard, 74 ans ; Gabrielle, Clémence Divary, veuve Poulain, 79 ans.

Mois de Novembre

André, Lucien, Marie Charpillet, 54 ans ; Simonne, Jeanne Vareilles, veuve Schoubrenner, 42 ans ; Angèle, Henriette Delorme, veuve Rappel, 67 ans ; Marguerite Dupuis, femme Guerdin, 75 ans ; Adolphe, Louis Guéret, 80 ans ; Antoine, Ambroise Coulombel, 83 ans ; Marie, Catherine, Emilie Morin, veuve Poste, 97 ans ; Marie Pouget, veuve Jhean, 80 ans ; Marie, Louise Inderbitzi, veuve Weber, 84 ans ; Louise, Madeleine Meillaud, veuve Poillot, 83 ans ; Sergio Cacefri, 24 ans ; Julie Pouillot, veuve Dondon, 67 ans ; Marie, Yvonne Le Bras, 61 ans ; Maurice, Lucien Berranger, 59 ans ; Robert, Henri Caron, 66 ans.

Mois de Décembre

Charles, Lucien, Hubert Dansette, 81 ans ; Pierre, Joseph, Vincent Fourquet, 61 ans ; Marie Michaudon, veuve Léger, 76 ans ; Maria Marin, femme Leboucher, 70 ans ; Eugène, Homère Bellon, 80 ans ; Jean Hanemopoulo, 60 ans ; Hyacinthe, Henri Gosselin, 74 ans ; Christophe, Augustin Deneef, 80 ans ; Antoni Bogus, 54 ans ; Jean Miglioli, 85 ans ; Bruno, Guido Thiebat, 19 ans ; Pierre, Théodore Degroot, 92 ans ; Henri, Marie, Léon Ménard, 77 ans ; Florence Cox, 81 ans ; Octave, Adrien Briard, 63 ans.

Personnes domiciliées à Saint-Cloud décédées hors de la ville : Albert Mutter, 62 ans, à Gassin (Var) ; Michel Gouilletquer, 70 ans, à Garches (S.-et-O.).

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro : 50 francs.

Abonnements :

Annuels 200 francs
de Soutien 500 francs

paiement par chèque bancaire libellé au nom de
Monsieur le Receveur-Percepteur de Saint-Cloud
ou par virement à son C.C.P. Paris 9003.64.

CARRELAGES ♦ REVÊTEMENTS ♦ MOSAÏQUES

J. DUQUESNOY — Tél. : **VAL. 39-77**

54, Rue Gounod, SAINT-CLOUD (S.-&-O.)

Tous travaux de neuf - de réfection - de transformation

Carrelages — Mosaïques — Faïence — Grès émaillé — Sialex
Salles de Bains — Cuisines — Devantures de Magasins — Revêtements Sanitaires et Dallages
Tous travaux de luxe et d'agrément.

Nombreuses références à SAINT-CLOUD - GARCHES - VAUCRESSON et PARIS

CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES

TRANSFO STANDARD

BUREAUX : 92, Boulevard Sénard, SAINT-CLOUD

USINES : 6 et 8, Rue Charles Blum - 101, Bvd Sénard

SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 58-21 et 41-51

CLINIQUE DU VAL D'OR

14, rue Pasteur, SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 37-80

Clinique Chirurgicale conventionnée avec la Sécurité Sociale

REÇOIT LES NON ASSURÉS SOCIAUX

PÂTISSERIE - CONFISERIE - CUISINE - GLACES

DANIEL

42, Rue Gounod - Tél. MOL. 54-09

MÊME MAISON : Rue Coutureau

AGENCE SIVRAIS

M. CHOTARD, Successeur

PROPRIÉTÉS — TERRAINS — APPARTEMENTS

36, rue Gounod, SAINT-CLOUD - MOL. 42-15 et VAL. 05-86

MOTEURS ÉLECTRIQUES

R. VASSAL

— 13, Rue Henri-Regnault —

SAINT-CLOUD

MOL. 49-68

APRÈS CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VIELVA

QUI PROTÈGE LA JEUNESSE DE VOTRE VISAGE
ET LA SANTÉ DE VOTRE ÉPIDERME

A. CANTIN, Paysagiste

Parcs et Jardins ♦ Terrains de Sports

4, Rue des Tennerolles — Tél. MOL. 49-25

♦ SAINT-CLOUD ♦

LES ISOLANTS FRANÇAIS

Société Anonyme au Capital de 320.000.000 de Francs

CAOUTCHOUCS ET PLASTIQUES TECHNIQUES

61, Quai Carnot

MOLitor 87-75

TEINTURERIE AUTOMATIQUE

LE GOFF

MAISON FONDÉE EN 1885

11, Avenue du Maréchal Foch, SAINT-CLOUD — Mol. 65-98

TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ — En cas d'urgence nettoyage à sec en 90 minutes

AU VAL D'OR

57, Rue du Mont-Valérien
SAINT-CLOUD

SUPER

SHOP

Toute l'Alimentation

Tous les Produits d'entretien

Tous Repas et Réceptions à Domicile

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

Laboratoires Franay
Cirages Cinématographiques

L.T.C

19, Rue Marius-Franay — SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : MOL. 69-20

FUTS - CAISSES EN CONTREPLAQUÉ DE BOULEAU
SOCIÉTÉ ANONYME
DE BOIS CONTREPLAQUÉ DU MASSIF CENTRAL

S A C O M A C

55, Quai Carnot

SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 67-80

LOCATION DE COUCHES POUR BÉBÉS
ET LAVAGE

AMÉRICAN
DIAPER-SERVICE

107, Rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 56-20

TAILLE D'ENGRENAGES

Sté L. G. S.

43, rue du 18-Juin

Tél. : MOL. 68-87

SAINT-CLOUD

Anciens Etablissements P. COMPAIN et Cie

CHALEUR - EAU - LUMIÈRE

COUVERTURE - PLOMBERIE

Siège Social : 69, rue Bayen, PARIS 17^e - ETO. 23-31
10, rue Dailly, SAINT-CLOUD Tél. : MOL. 44-74

CLINIQUE MÉDICALE « BELLERIVE »

MÉDECINE GÉNÉRALE — CONVALESCENCE - RÉGIME

CONSULTATIONS OTO-RHINO

Agréée de la Sécurité Sociale

OUVERTE À TOUS LES MÉDECINS

15 bis, Quai Carnot
SAINT-CLOUD

4, Rue du Nord
Tél. : MOL. 07-52

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Église

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



Travaux Publics et Privés
Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches

SAINT-CLOUD

MOL. : 65-35

PHARMACIE DE LA BÉRENGÈRE

H. MICLÉA - RIBEROLLE

PHARMACIEN DE LA FACULTE DE PARIS

4, Parc de la Bérengère - ST-CLOUD Val. 26.60

HELENA RUBINSTEIN

* COUVERTURE — PLOMBERIE *
* INSTALLATIONS SANITAIRES *

ELECTRICITE

G. CIRASSE

72, Rue Royale, SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 41-42

CHENAILLE, rue Dantan - St-Cloud

RAYONS - X

Ets MAG

46, Rue de Buzenval, 46

SAINT-CLOUD

MOL. 45-16

CHLISTEUR Chaussureur

101, Av. Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 46-22

CHAUSSURES PODOLOGIQUES — VOUTES PLANTAIRES

Sur Mesure — Agréé par la Sécurité Sociale



andré boscher

Fleuriste

SAINT-CLOUD

N° 7, PARC DE LA BERENGÈRE

CAFE * TABAC * HOTEL
DE MONTRETOUT

marcel quévrain

84, Boulevard de la République
SAINT-CLOUD — MOL. 56-72

SIMCA

ETS DEMIZIEUX

CONCESSIONNAIRE

LOCATION SANS CHAUFFEUR

TOUS MODELES

74-76, route de la Reine — BOULOGNE — MOL. 55-94

AGENCE PEUGEOT
ST-CLOUD — GARCHES — VAUCRESSON
MARNES-LA-COQUETTE

"Saint-Cloud Automobiles"

147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78
◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆

Entreprises GENTILINI et Cie

TRAVAUX PUBLICS — MAÇONNERIE — BETON ARME
TRANSPORT

— Tél. MOLitor 56-74 —

25-29, rue du Pierrier ◆ SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

E. DELARFEUX

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD



Porto **ANTONAT**

Ne confiez pas votre épiderme

et votre chevelure à n'importe qui !

Si votre voiture ne marche plus, vous n'allez pas voir le maçon !

A chacun sa spécialité !

Le Biosthéticien est le spécialiste des soins « personnalisés ». Il ne cherche pas à vendre n'importe quoi, mais il établit et délivre, en fonction des besoins scientifiquement déterminés, le produit qui convient au cas étudié et seulement à ce cas.

Faites confiance à votre Biosthéticien

MM. Tél.
VILAIN : 28, r. du Chemin de Fer, à NANTERRE - BOI 14-19
LOONIS, 1, r. des Deux-Gares à RUEIL-MALMAISON,

DUPUIS, 25 bis, Grande-Rue, à SEVRES 967.21.10
ELHUIN, 53, Bd Henri-Sellier, à SURESNES OBS 06-76
DROUAULT, Salon Paule, 98, avenue V.-Hugo, LON 13-17
à BOULOGNE-BILLANCOURT MOL 90-82

BIOSTHETICIENS agréés des Laboratoires de Biologie

Esthétique Marcel CONTIER

206, Boulevard de la République
à SAINT-CLOUD

VILLA HENRI IV

PENSION DE FAMILLE

DEJEUNERS et DINERS
PRIX de PENSION
(avec ou sans chambre)

43, Bvd de la République
SAINT CLOUD (S.-et-O.)
— Tél. : MOLitor 40-50 —

CENTRE DERMO-BIOLOGIQUE

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie
Prix de thèses

ELISABETH ARDEN

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly MOL. 40-17 Lauréate de la Faculté

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

Béton Armé * Canalisations
TRAVAUX EN TOUS GENRES

M. ESTEVES

41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES
ET AGRICOLES
INDUSTRIELLES

LES
POMPES GUINARD

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-et-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00

PULVÉRISATEURS
MATÉRIEL INCENDIE
POMPES MARINES